

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2015

Janvier 2018

Directeur Général, Directeur de publication	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale Oumar LY et des Ressources Humaines (p.i.)	Ouleye K. SOW DIOP
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION
Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Insa SADIO, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP.

COMITE DE REDACTION	
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE
2. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Tidiane CAMARA
3. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
4. SANTE	Khoudia WADE & Cheikh Ibrahima DIOP
5. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF
6. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aida FAYE
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME COLY
8. AGRICULTURE	Mamadou Diang BA
9. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BA
10. ELEVAGE	Seynabou NDIAYE & Kandé CISSE
11. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Penda AMAR
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
13. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Ramlatou DIALLO
14. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mambodj FALL & Malick DIOP
15. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
16. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE
17. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO, Seynabou SARR & Madiaw DIBO
18. MINES ET CARRIERES	Woudou DEME KEITA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

Introduction

L'eau, élément vital pour la survie de l'homme, n'est pas accessible pour certaines populations. Or, l'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique.

Les risques sanitaires sont encore plus accentués en cas de déficit de système d'assainissement adéquat alors que dans la plupart des pays en développement le secteur de l'assainissement est peu développé. D'ailleurs, contrairement au secteur de l'eau, les objectifs visés par les OMD n'ont pas pu être atteints, et ce malgré les investissements et efforts consentis pour faire évoluer la situation.

Toutefois, en y regardant de plus près, l'OMD relatif à l'eau a été certes atteint au niveau mondial, mais à l'échelle continentale, des retards sont notés en Afrique Subsaharienne et en Océanie notamment.

Au Sénégal, de nombreux projets et programmes, coordonnés par le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), sont mis en place. Cela a permis d'améliorer considérablement l'accès à l'eau en particulier en milieu rural. Toutefois, en ce qui concerne l'assainissement, les ouvrages d'assainissement construits par les projets et programmes intervenants sur le territoire ne sont pas, par endroit, utilisés par les populations car inadaptés pour certains à leur réalité. De sorte qu'il n'est pas rare de trouver des populations ayant des ouvrages d'assainissement adéquats mais qui pratiquent encore la défécation à l'air libre.

A la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD) mettent l'accent non seulement sur l'accès à l'eau potable et à un assainissement convenable, mais aussi sur la qualité et la disponibilité du service. La cible 6.1 de l'ODD 6 vise à « d'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, pour tous ». L'accès universel en question vise pratiquement tous les contextes (les ménages, les écoles, les établissements sanitaires, le milieu professionnel, etc.). La réduction des inégalités entre les différents sous-groupes de la société et une meilleure prise en compte des besoins des populations vulnérables sont également recherchées. Cette ambition est également affichée par la cible 6.2 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ».

L'Objectif 6 cherche, en fait, à « Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Il concerne ainsi tout le cycle de l'eau.

Du fait de son influence sur d'autres domaines tels que la santé et l'économie, le secteur de l'eau et de l'assainissement fait l'objet d'une attention particulière et est suivi par différents acteurs. Au niveau mondial, UN Water (ONU Eau) et ses différentes composantes ont développé une méthodologie pour le suivi des indicateurs de l'eau et de l'assainissement et publient régulièrement des rapports thématiques. Au niveau du continent africain, le Conseil des Ministres africains Chargés de l'Eau (CMACE ou AMCOW sigle anglais) a mis en place une plateforme de suivi des indicateurs liés à l'eau et élabore un rapport continental sur le secteur.

L'objectif principal de ce chapitre est de faire un point de la situation du pays en matière d'eau et d'assainissement. De manière spécifique, il s'agira de faire l'état des lieux des indicateurs, dans le contexte des ODD, pour faciliter le suivi des indicateurs de l'ODD 6 au niveau du pays.

Ce chapitre est structuré en deux parties. La première est consacrée au secteur de l'eau et la seconde fait le point sur le secteur de l'assainissement, essentiellement les types de toilettes utilisés par les ménages.

Dans chaque partie, un sous-point relatif à l'échelle JMP¹⁶ de mesure de l'accès aux services d'eau potable/assainissement est abordé .

Encadré

Les données de l'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) réalisée en 2015 seront utilisées pour mener à bien ce travail. Le volet ménage de cette enquête comporte un certain nombre de questions relatives à l'accès à l'eau, au type de toilettes et à l'hygiène qui permettent de dresser le profil des ménages sénégalais en ce qui concerne leur accès à l'eau et à l'assainissement. Cette enquête d'une envergure nationale ne permet toutefois pas de faire des désagrégations au niveau des régions administratives. Des regroupements par zone ont été effectués. La zone nord regroupe les régions de Louga, Matam et Saint-Louis. L'ouest concentre Dakar et Thiès. Le centre concerne Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack. Kédougou, Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor forment la zone sud.

VII.1. L'HYDRAULIQUE

Au niveau national, divers acteurs interviennent dans le secteur de l'hydraulique. En effet, les structures assurant la desserte ou le suivi de l'eau sont différentes selon le milieu. En général, la Sénégalaise des Eaux (SDE) et la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) assurent l'approvisionnement en eau potable des zones urbaines alors que l'Office des Forages Ruraux (OFOR) est responsable de l'alimentation des zones rurales.

VII.1.1. L'ACCES A L'EAU

L'accès à l'eau est appréhendé au moyen de plusieurs variables dont les sources d'eau de boisson, les distances à ces sources et le traitement de l'eau recueillie.

VII.1.1.1. Type de source d'eau

La source d'eau est l'un des éléments les plus considérés dans l'accès à l'eau. Selon la méthode JMP, la source d'eau est dite améliorée dès lors qu'elle est protégée de la contamination (des eaux de ruissellements et des fientes d'oiseaux notamment). Sont considérées comme sources améliorées les points d'approvisionnement en eau suivants : branchement domestique (robinet dans le logement ou la concession), robinet public, puits à pompe, forage, puits protégé, source protégée, eau de pluie, camion-citerne et eau en bouteille ou en sachet. Les puits et sources non protégés correspondent aux sources d'eau non améliorées.

¹⁶JMP= Joint Monitoring Programme (Programme conjoint de suivi). Il s'agit d'un programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, mis en place en 1990.

Au Sénégal, la majorité des ménages a accès à une eau de boisson issue d'une source améliorée. En effet, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, plus des trois quarts de la population s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source d'eau améliorée.

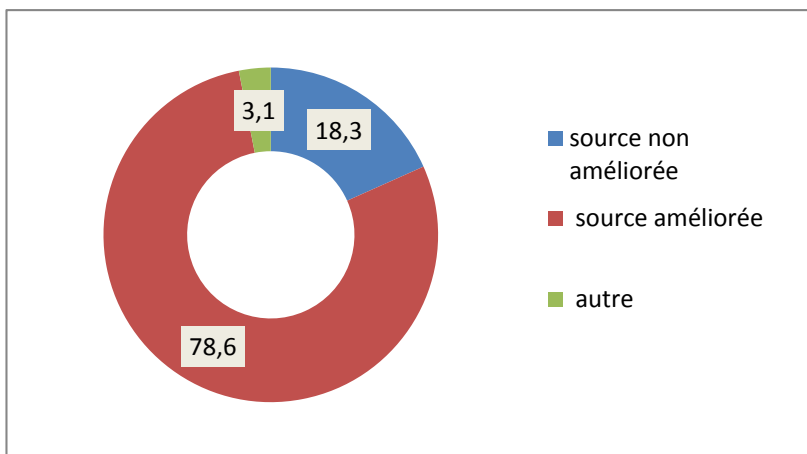
Malgré un écart considérable par rapport à la zone urbaine, le milieu rural se caractérise par une part importante de sa population utilisant un point d'eau amélioré pour s'approvisionner (65%). En milieu urbain, plus de 9 ménages sur 10 utilisent une source améliorée.

L'essentiel des ménages résidant dans la zone ouest (95%) et, dans une moindre mesure, ceux du nord (83%) ont accès à une source d'eau potable améliorée à l'inverse de la majorité des ménages du sud (61%) qui utilisent un point d'eau non amélioré pour s'approvisionner.

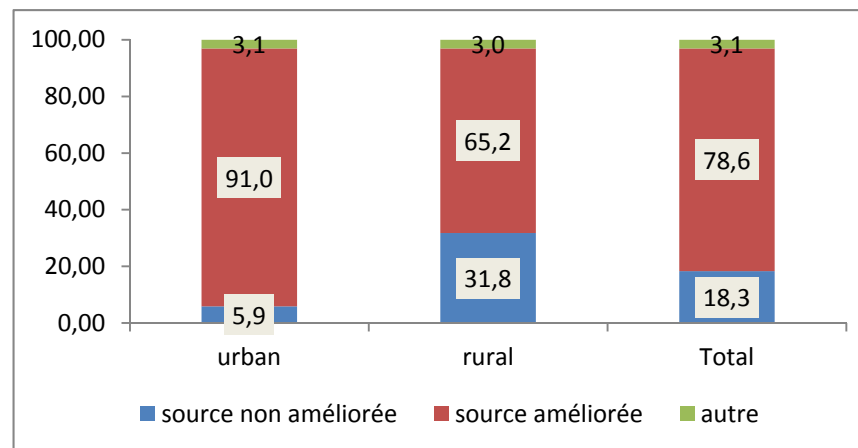
En outre, la majorité des ménages appartenant au quintile¹⁷ le plus pauvre (51%) n'a pas accès à une source d'eau améliorée là où pratiquement 9 ménages riches sur 10 utilisent une source d'eau améliorée. Plus le niveau de vie est élevé, plus la probabilité d'avoir accès à un point d'approvisionnement en eau amélioré est élevée.

¹⁷ Il s'agit des quintiles de niveau de vie tels que définis dans le rapport de l'EDS-Continue 2015 téléchargeable sur le site : <https://dhsprogram.com>

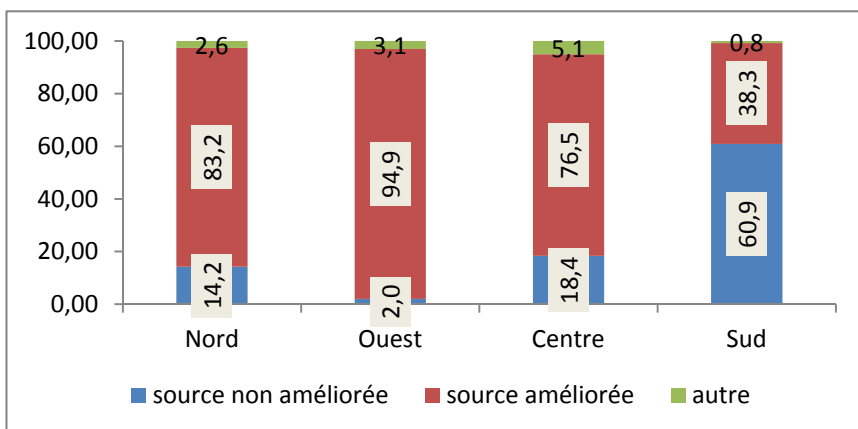
Graphique VII-1 : Répartition des ménages selon le type de source d'eau



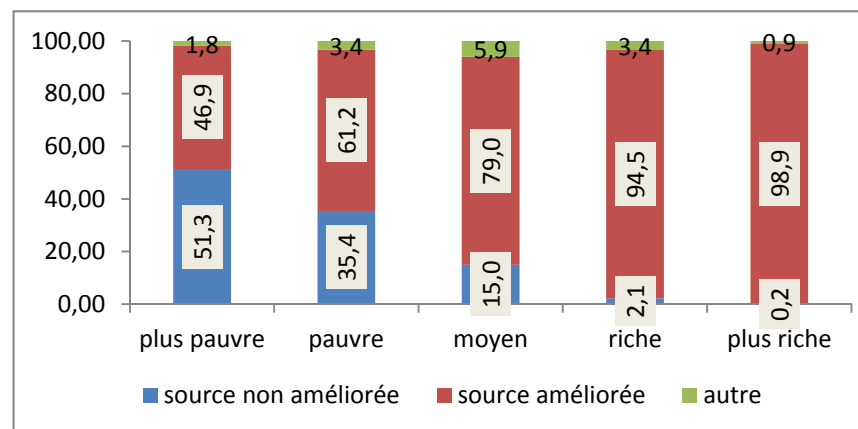
Graphique VII-2 : Répartition des ménages selon le type de



Graphique VII-3 : Répartition des ménages selon le type de source d'eau par zone de résidence



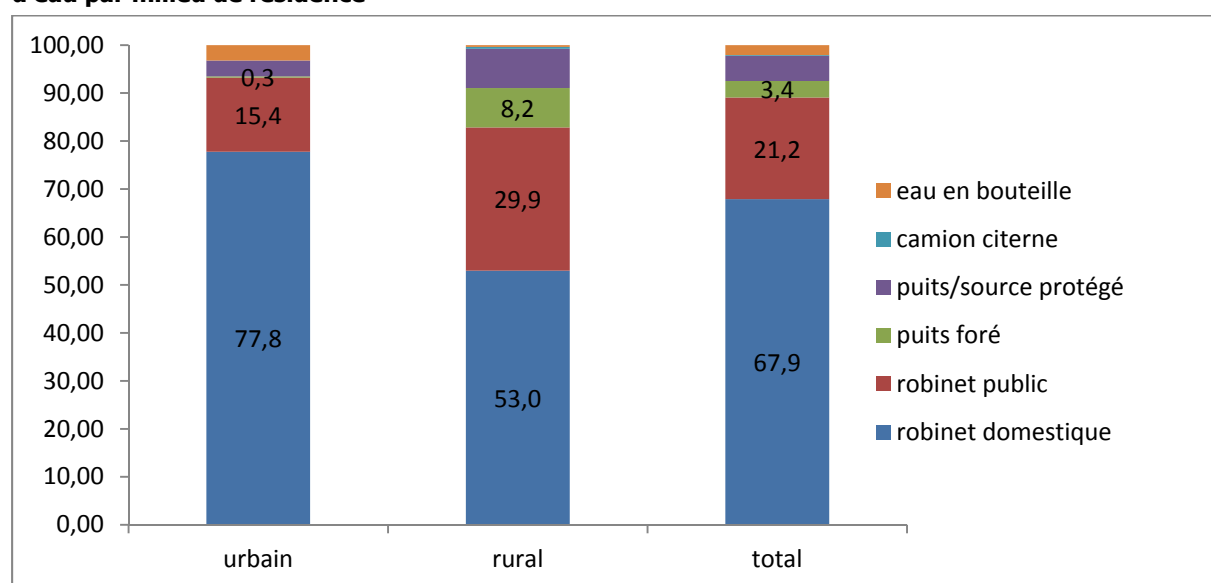
Graphique VII-4 : Répartition des ménages selon le type de source d'eau par quintile de niveau de vie



Source : EDS, 2015

Le puits non protégé constitue le principal type de point d'eau (98%) non amélioré. Tandis que du côté des sources améliorées, le robinet, pour l'essentiel domestique, est utilisé par plus de 9 ménages sur 10. En milieu urbain, près de 78% des ménages disposent d'un raccordement domestique (dans leur logement ou dans la concession). Le robinet public est utilisé par environ 15% des ménages. Dans des proportions moindres, ce plus important recours au robinet domestique est aussi noté en milieu rural. Ce type de point d'eau amélioré est utilisé par la majorité des ménages ruraux usant d'un point d'eau amélioré (53%) et près du tiers s'approvisionne à partir d'un robinet public (30%).

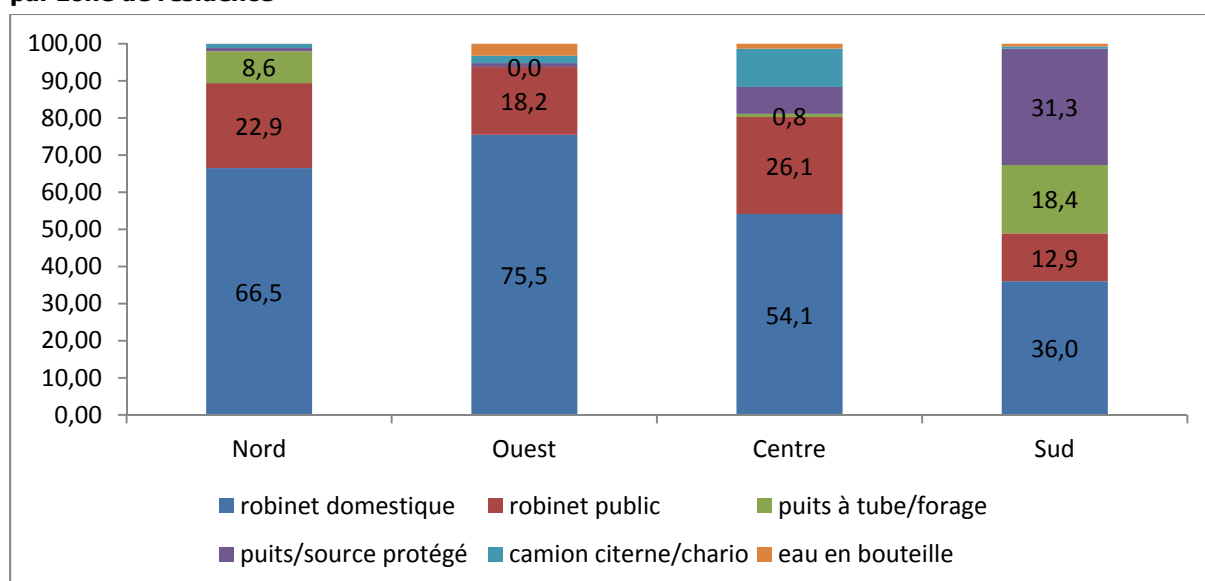
Graphique VII-5 : Répartition des ménages usant d'une source améliorée selon le type de point d'eau par milieu de résidence



Source : EDS, 2015

Au niveau des grandes zones, parmi les ménages ayant accès à une source d'eau améliorée, la prééminence du robinet domestique ne se retrouve pas partout. Dans la zone sud, les ménages utilisant des sources améliorées d'approvisionnement en eau, ont recours soit à un robinet (36% domestique et 13% public), soit à un puits (puits ou une source protégée 31%, puits à pompe ou forage 19%). Dans les autres zones, au moins 8 ménages sur 10 s'alimentent en eau de boisson à partir d'un robinet ; dans la majorité des cas, il se situe dans le logement ou la concession.

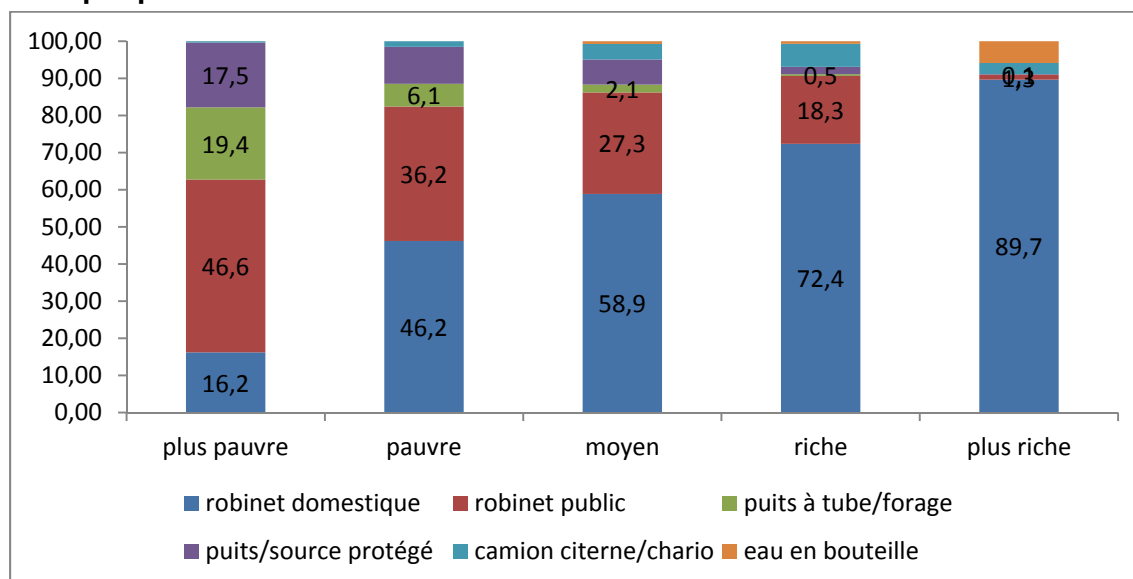
Graphique VII-6 : Répartition des ménages utilisant une source améliorée selon le type de point d'eau par zone de résidence



Source : EDS, 2015

Par ailleurs, les ménages les plus pauvres ont le moins accès au robinet domestique. Seuls 16% d'entre eux utilisent ce type de source pour s'approvisionner en eau. Le robinet public semble être le mode d'approvisionnement le plus fréquent chez les plus pauvres. En effet, 47% des ménages les plus pauvres ayant accès à une source améliorée utilisent un robinet public ou une borne fontaine. A l'inverse, plus le niveau de vie du ménage est élevé, plus il a recours à un robinet domestique. En outre, près de 6% des ménages du quintile le plus riche utilisent l'eau embouteillée comme eau de boisson.

Graphique VII-7 : Répartition des ménages utilisant une source améliorée selon le type de point d'eau par quintile de niveau de vie



Source : Calculs de l'auteur, EDS, 2015

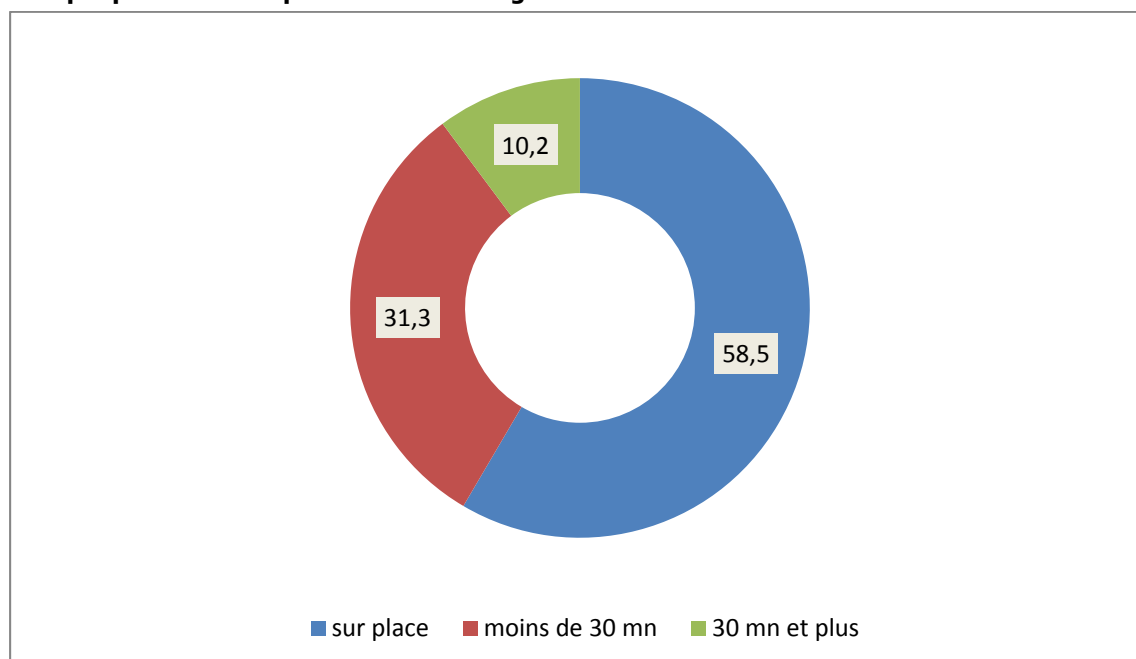
VII.1.1.2. Durée de trajet pour la collecte de l'eau potable

Etant donné les risques de contamination entre le point d'accès à l'eau et la destination finale (domicile), il est important de mesurer la distance parcourue pour s'approvisionner en eau. Toutefois, du fait de la difficile évaluation des distances, il est le plus souvent utilisé le temps mis pour collecter l'eau. Ce temps inclut les files d'attente.

a) Temps de collecte et type de point d'eau

Au Sénégal, l'essentiel des ménages disposent d'un point d'eau à domicile (58%) ou se procurent l'eau à proximité de leur résidence (31% mettent moins de 30 mn, file d'attente inclus pour collecter l'eau). Ce constat concorde avec le fait que le raccordement à domicile constitue la principale source d'eau potable pour la plupart des ménages. Les ménages ne disposant pas d'un raccordement à domicile mettent en général moins de 30 mn pour collecter l'eau (64%).

Graphique VII-8 : Répartition des ménages selon leur durée de collecte de l'eau de boisson

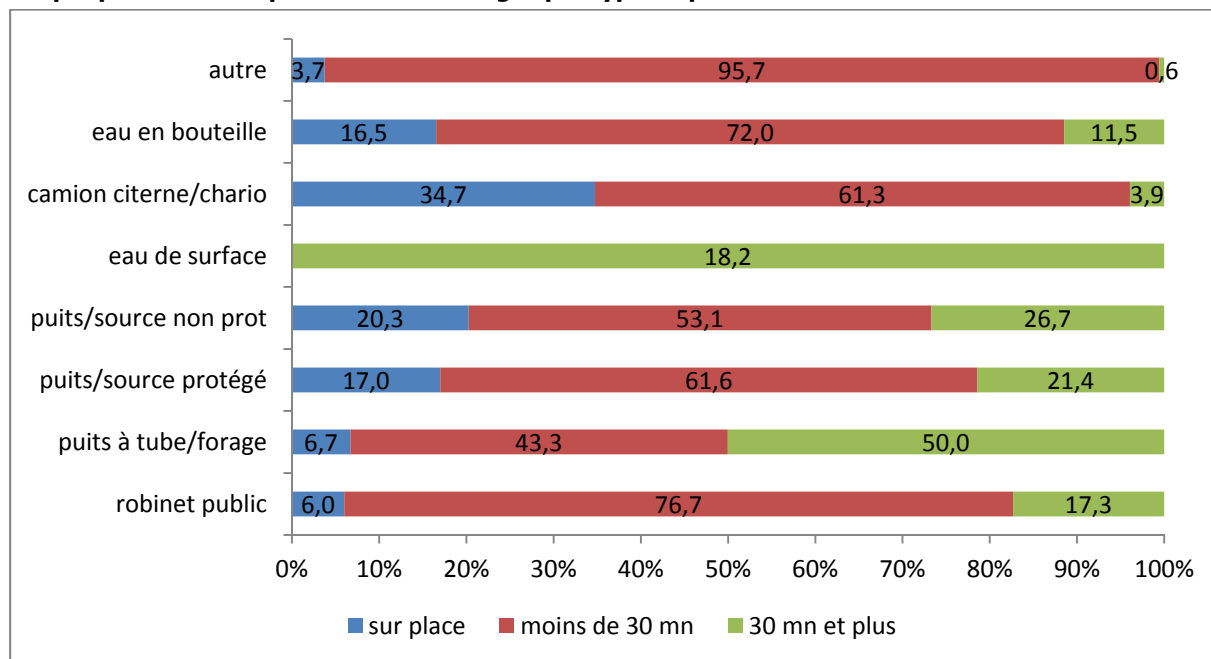


Source : EDS, 2015

Selon le type de point d'eau, à l'exception des eaux de surfaces et des puits à tube ou forage, la majorité des usagers collectent l'eau en moins de 30 minutes. Les ménages collectant l'eau de boisson dans les eaux de surface mettent en général plus de 30 minutes pour s'approvisionner.

En ce qui concerne le puits à tube/forage, le temps consacré à la collecte de l'eau est supérieur à 30 minutes pour la moitié des ménages utilisant ce type de point d'eau. De plus, à l'image du robinet public, très peu de ménages disposent de ce type de point d'eau à domicile (6%). En outre, une part importante des usagers des puits forés collecte l'eau à proximité (43%).

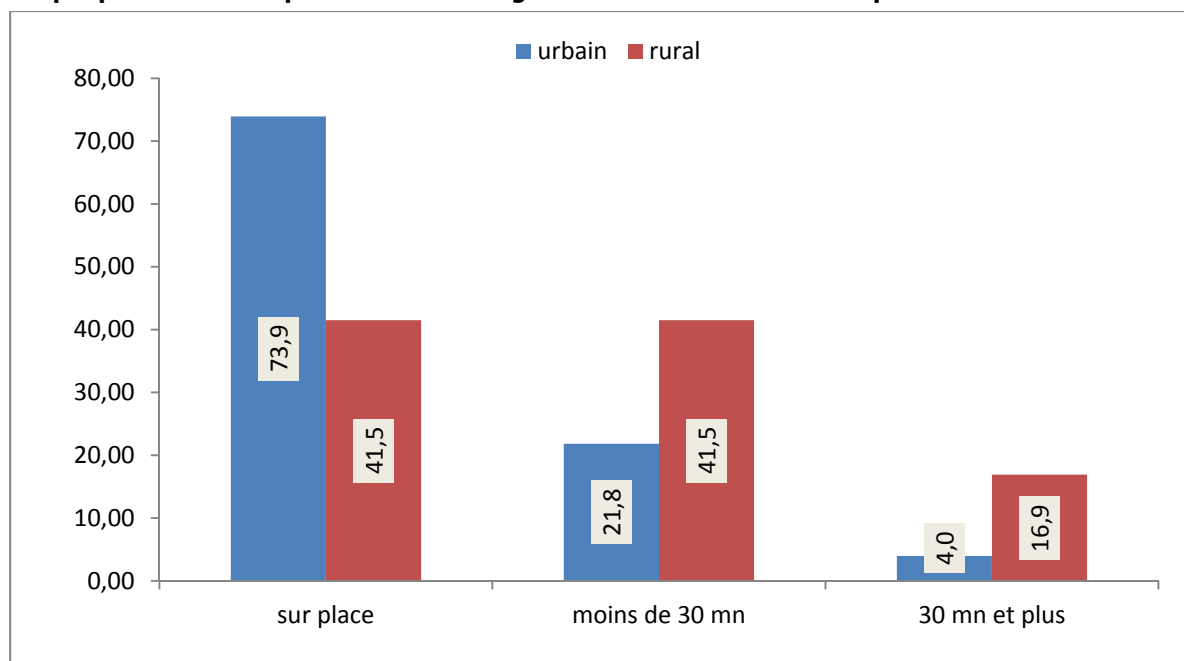
Graphique VII-9 : Répartition des ménages par type de point d'eau selon la durée de collecte



Source : EDS, 2015

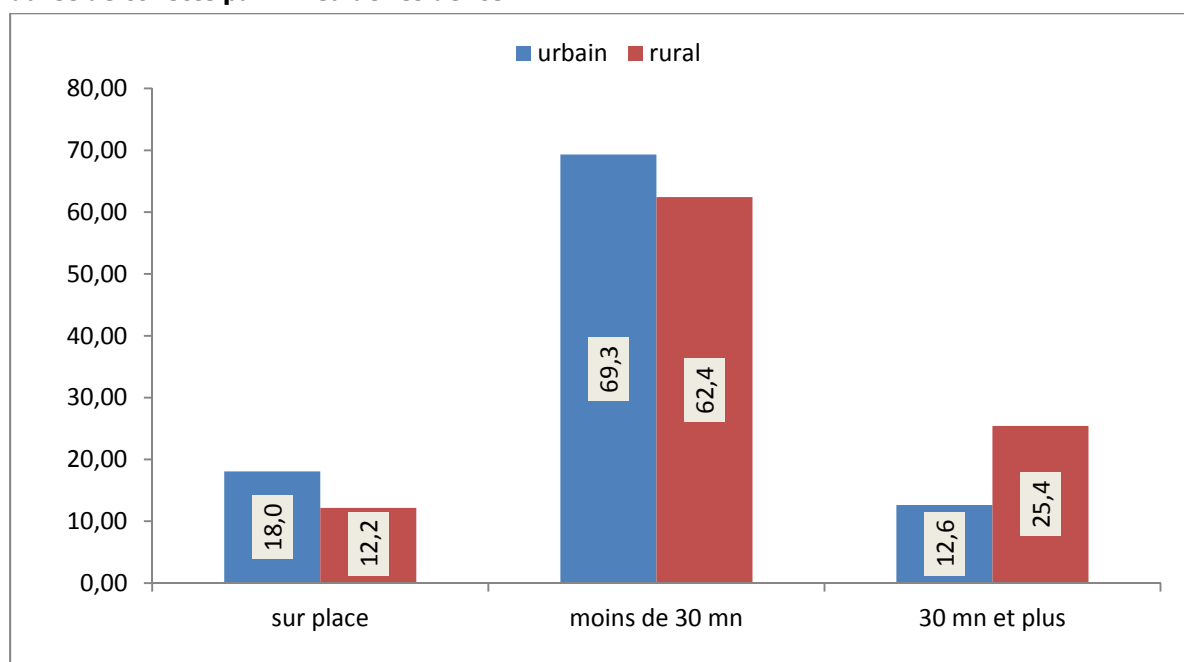
b) Temps de collecte et milieu de résidence

Le milieu de résidence pourrait être un facteur discriminant en ce qui concerne la desserte en eau potable. En effet, les temps d'accès sont généralement plus élevés en milieu rural qu'urbain. Comme illustré sur le graphique ci-dessous près de trois quarts des ménages urbains s'approvisionnent en eau sur place, quel que soit le type de point d'eau considéré. Alors qu'en milieu rural, quasiment autant de ménages disposent d'une source d'eau à domicile qu'à proximité de leur habitat. En outre, environ 17% des ménages ruraux mettent au moins 30 minutes pour collecter l'eau destinée à la boisson contre moins de 4% en zone urbaine.

Graphique VII-10 : Répartition des ménages selon la durée de collecte par milieu de résidence

Source : EDS, 2015

Lorsqu'on s'intéresse uniquement aux ménages ne disposant pas d'un robinet domestique, l'écart entre les proportions de ménages consacrant moins de trente minutes à la recherche d'eau diminue considérablement. Quel que soit le milieu, il ressort que, dans ce cas, l'essentiel des ménages se procure l'eau à proximité (69% en milieu urbain et 62% dans le rural) et un quart des ruraux parcourt une certaine distance pour trouver l'eau.

Graphique VII-11 : Répartition des ménages n'ayant pas de raccordement domestique selon la durée de collecte par milieu de résidence

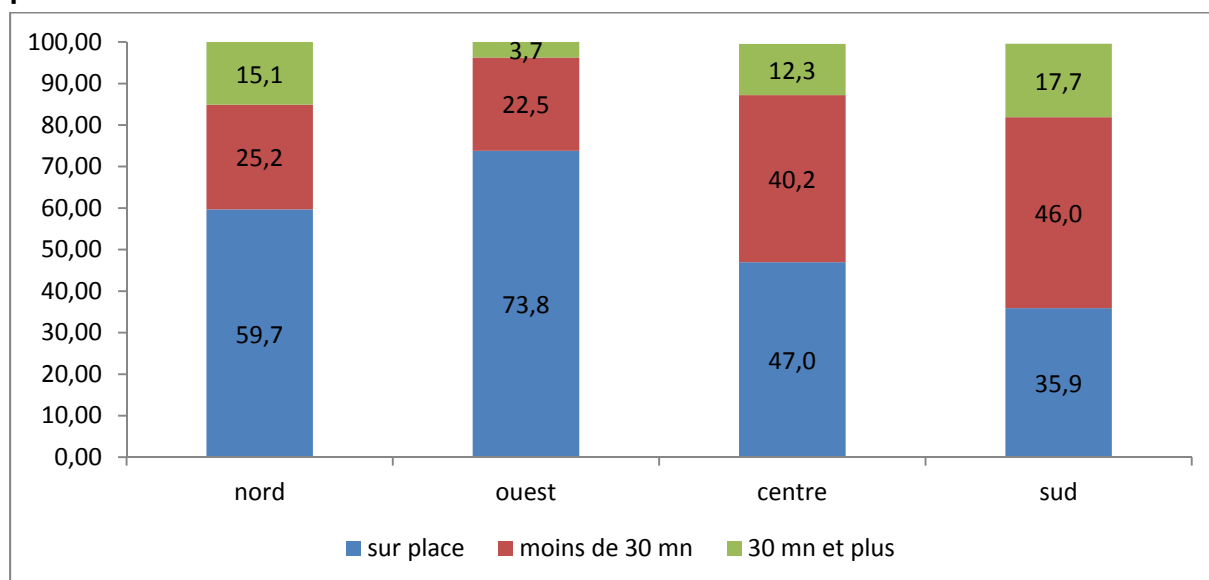
Source : EDS, 2015

c) Temps de collecte et région de résidence

Au niveau régional, la zone sud apparaît comme étant la plus affectée par les longues durées pour recueillir l'eau. En effet, elle se distingue par la plus forte proportion de ménages ayant un temps d'accès à l'eau potable supérieur à 30 minutes (17%) mais également par la plus faible proportion de points d'eau disponibles à domicile.

A l'opposé, l'ouest, avec près de trois quarts de ménages disposant d'un point d'eau sur place, semble être la zone la plus en avance en termes d'accès et de desserte en eau potable. Le nord, malgré une proportion non négligeable de ménages mettant un temps long pour collecter l'eau (15%), se caractérise par des ménages disposant majoritairement d'une source d'eau sur place (59%).

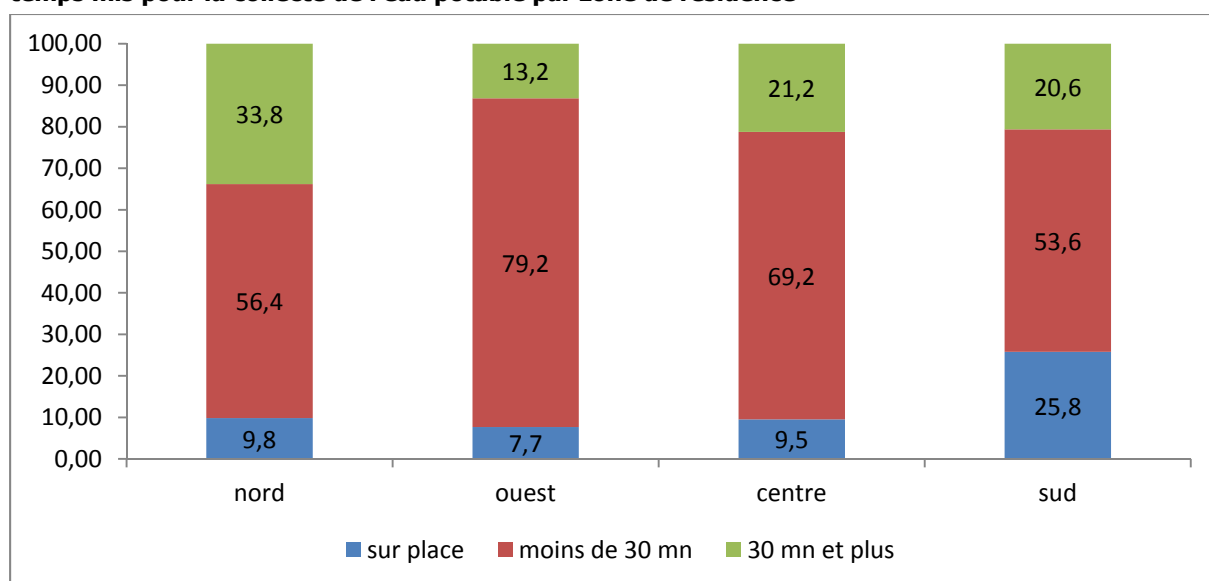
Graphique VII-12 : Répartition des ménages selon le temps mis pour la collecte de l'eau de boisson par zone de résidence



Source : EDS, 2015

Hors robinet domestique, quelle que soit la région de résidence, la collecte de l'eau se fait à proximité du domicile. Les ménages mettent généralement moins de 30 minutes pour se procurer l'eau de boisson. Les zones ouest (79%) et centre (69%) se distinguent par les proportions de ménages disposant d'une source proche plus importantes. La zone sud se démarque par la plus forte proportion de ménages disposant d'un point d'eau à domicile (hors robinet domestique), tandis qu'au nord, le tiers des ménages ne disposant pas d'un raccordement domestique mettent au moins 30 minutes pour s'approvisionner en eau pour la boisson.

Graphique VII-13 : Répartition des ménages n'ayant pas de raccordement domestique selon le temps mis pour la collecte de l'eau potable par zone de résidence



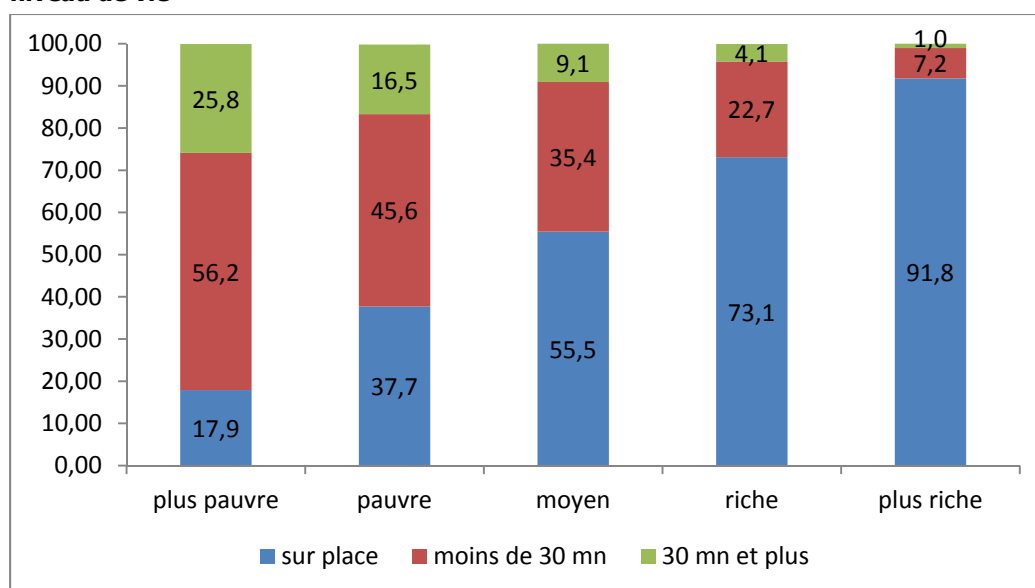
Source : EDS, 2015

d) Temps de collecte et niveau de vie

Le niveau de vie distingue nettement les populations en termes d'accessibilité des sources d'eau potable. Plus le ménage est riche, plus il a un accès facile à l'eau avec la présence d'un point d'eau à domicile et plus le ménage est pauvre, plus il a tendance à trouver de l'eau hors de son domicile. En effet, les ménages du quintile le plus pauvre affichent la plus faible proportion de ceux s'approvisionnant sur place en eau potable (18%), alors que, parmi les plus riches, environ 8% collectent l'eau en dehors du domicile dont 1% met plus d'une demi-heure pour se procurer le précieux liquide.

La majorité des ménages pauvres dispose de source d'eau à proximité de leur logement et un quart d'entre eux met plus de temps pour se procurer l'eau.

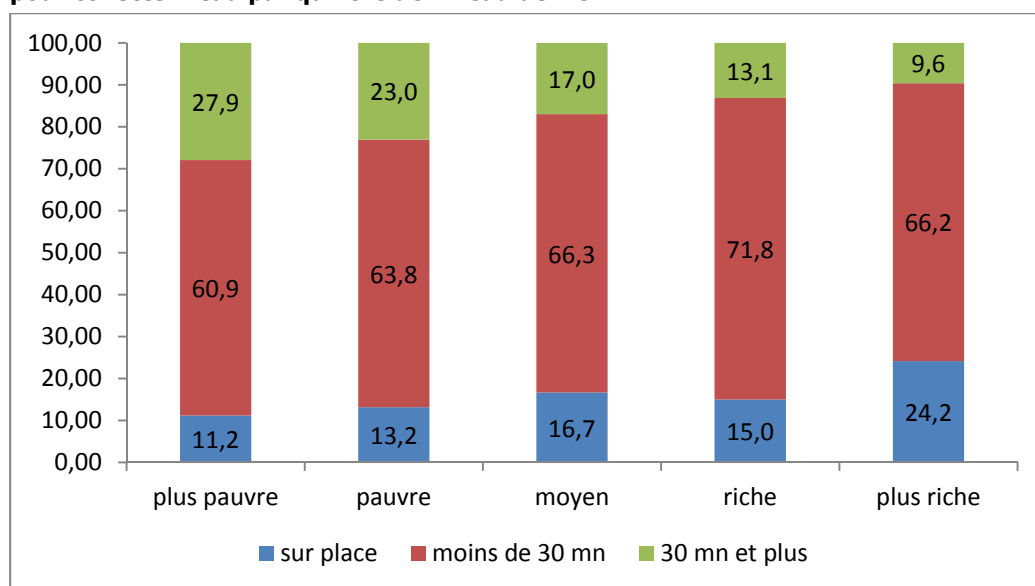
Graphique VII-14 : Répartition des ménages selon le temps mis pour collecter l'eau par quintile de niveau de vie



Source : EDS, 2015

Lorsqu'on s'intéresse aux ménages ne disposant pas d'un robinet domestique, la tendance précédemment relevée persiste. Toutefois, les écarts entre les différents quintiles sont plus réduits. Les ménages les plus pauvres sont proportionnellement les plus nombreux à utiliser les points situés à au moins 30 minutes du domicile, même si, tout comme chez les plus riches, la majorité d'entre eux dispose d'un point d'eau à proximité du domicile.

Graphique VII-15 : Répartition des ménages sans raccordement domestique selon le temps mis pour collecter l'eau par quintile de niveau de vie



Source : EDS, 2015

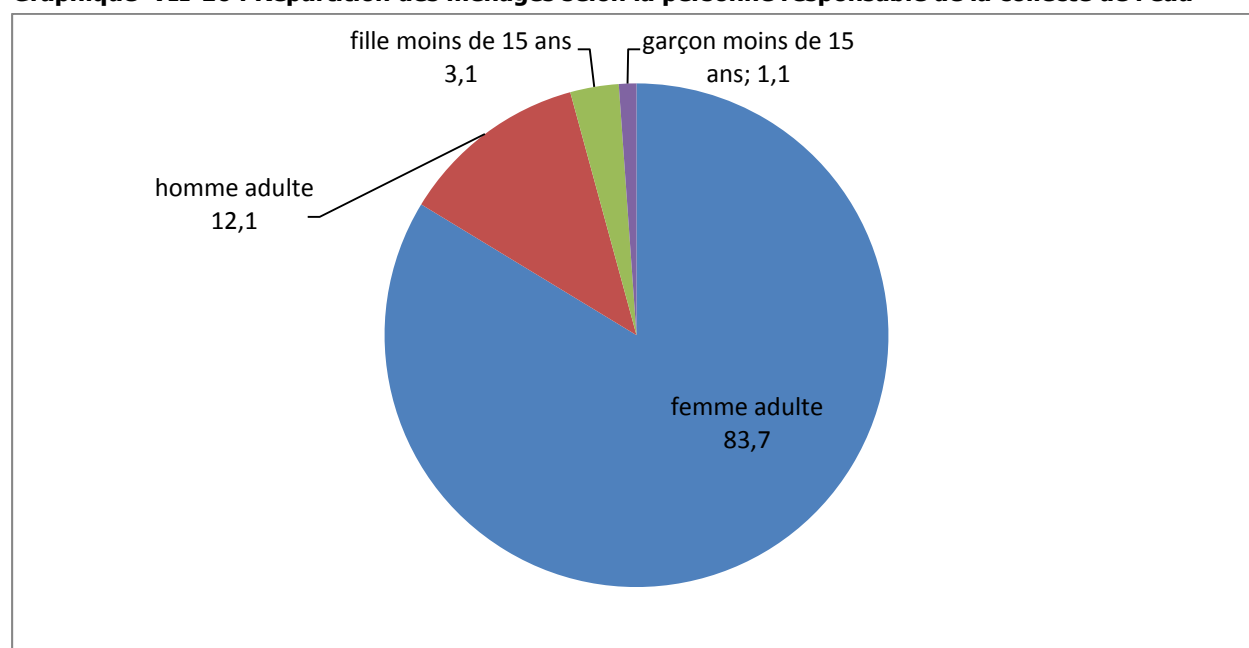
VII.1.1.3. La collecte de l'eau, une affaire d'adultes et de femmes

Dans les ménages ne disposant pas d'un point d'eau sur place, la collecte de l'eau est généralement assurée par les femmes adultes (84%). Il existe quelques ménages (3%) pour lesquels les corvées d'eau sont assurées par les enfants âgés de moins de 15 ans.

Quel que soit le milieu de résidence, les femmes sont les plus impliquées dans la collecte d'eau hors du domicile. Toutefois, une différence notable est relevée en ce qui concerne la participation des hommes. Les hommes résidant en milieu urbain participent plus aux corvées d'eau. Lorsque le ménage ne dispose pas d'une source d'eau sur place, près du quart de ceux qui collectent l'eau en milieu urbain (22% contre 7% en zone rurale) sont des hommes adultes.

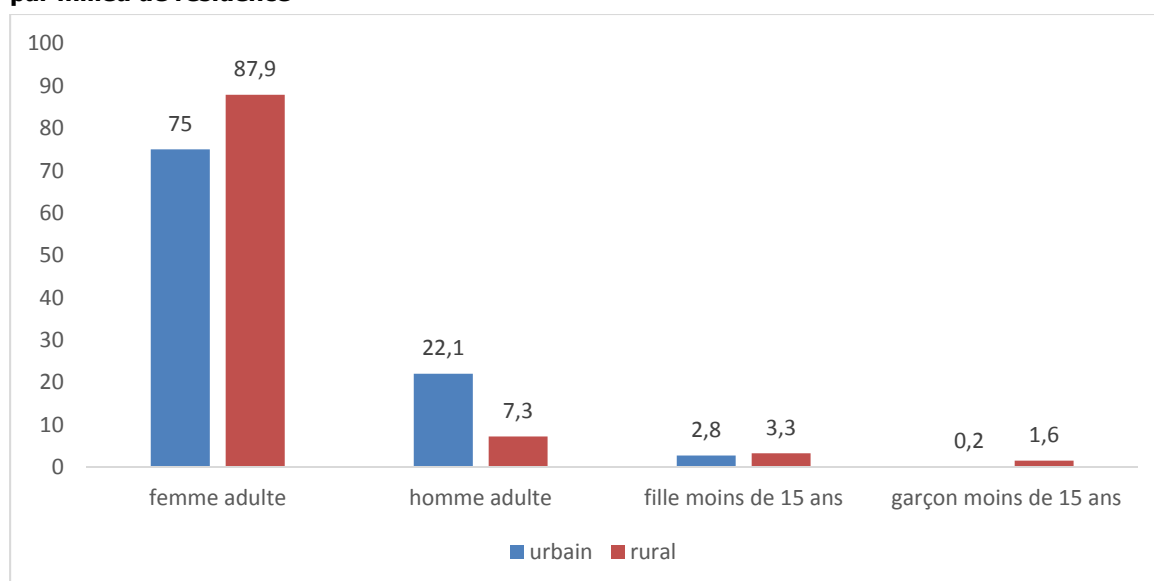
De plus, la participation des enfants, en particulier celle des garçons, est plus faible en zone urbaine qu'en milieu rural.

Graphique VII-16 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau



Source : EDS, 2015

Graphique VII-17 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau par milieu de résidence

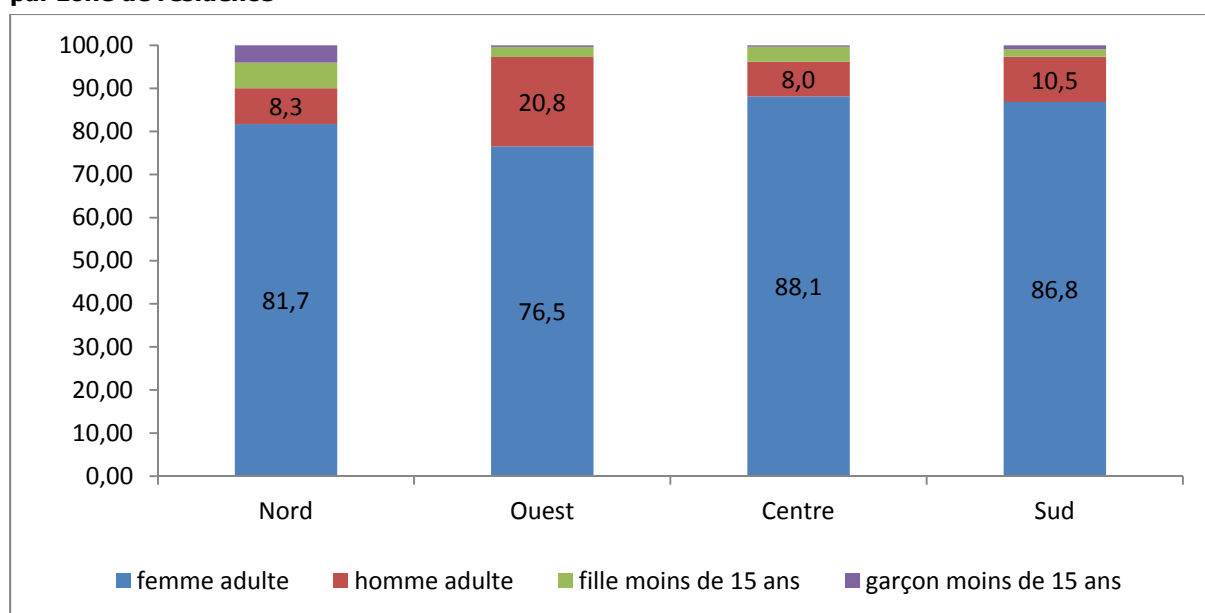


Source : EDS, 2015

Dans toutes les zones du pays, les femmes sont plus nombreuses pour la collecte de l'eau. Les ménages dans lesquels les hommes s'occupent des corvées d'eau sont plus importants dans la région Ouest (21%) et, dans une moindre mesure, au Sud (11%). En outre, ces dernières régions se caractérisent également par une part très faible de ménages dans lesquels les enfants assurent l'approvisionnement en eau lorsque le point d'eau se trouve en dehors du domicile.

Par ailleurs, la région Nord, se distingue par une implication plus fréquente des enfants, en particulier du sexe féminin, pour la collecte d'eau (6% filles de moins de 15 ans et 4% garçons de moins de 15 ans).

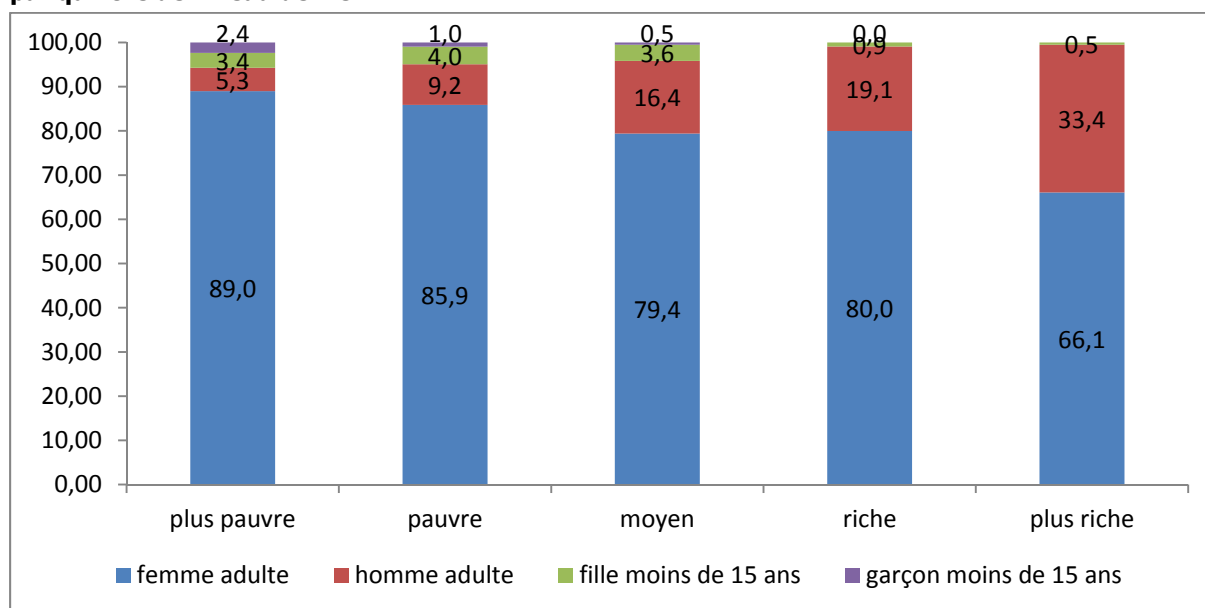
Graphique VII-18 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau par zone de résidence



Source : EDS, 2015

La « spécialisation » des femmes adultes pour la collecte de l'eau est notée également quel que soit le quintile de niveau de vie considéré. Toutefois, la participation masculine est plus marquée dans les ménages les plus riches. En outre, plus le ménage est riche, plus l'implication des enfants de moins 15 ans dans la collecte de l'eau est faible.

Graphique VII-19 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau par quintile de niveau de vie



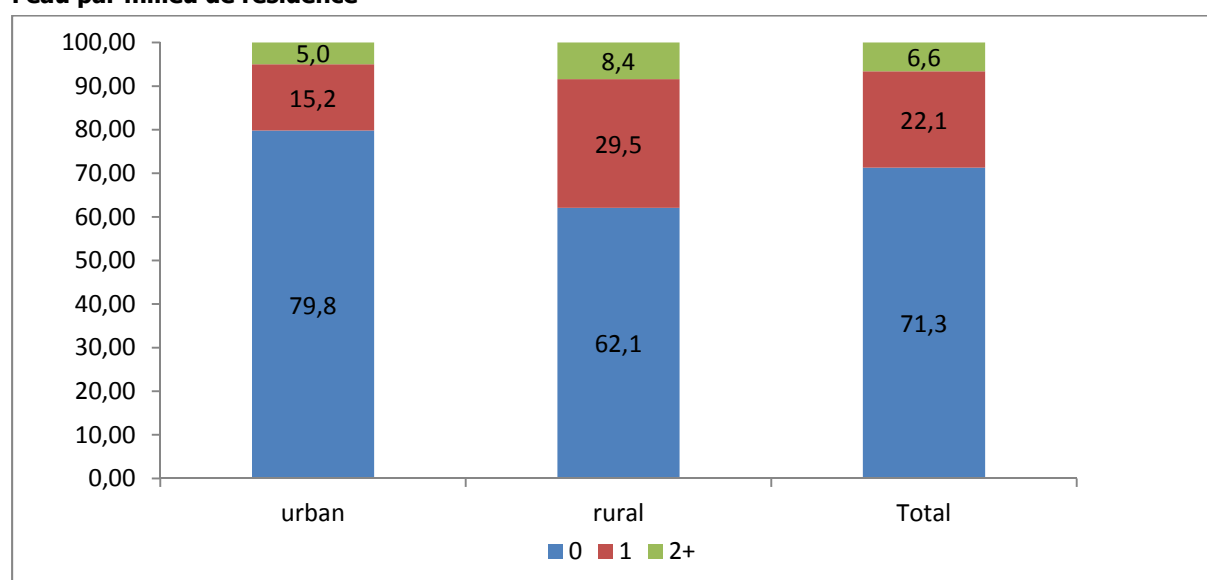
Source : EDS, 2015

VII.1.1.4. Traitement de l'eau

a) Pratique du traitement de l'eau avant sa consommation

Le traitement de l'eau avant usage permet de lutter contre certaines maladies telles que la dysenterie, la diarrhée et le choléra. Au Sénégal, pour sept ménages sur dix, l'eau ne fait l'objet d'aucun traitement avant la consommation. Cette situation est plus fréquente en milieu urbain. En milieu rural, près du tiers des ménages use au moins d'une méthode de traitement pour rendre l'eau potable (contre 20% en zone urbaine). Peu de ménages usent de deux méthodes ou plus pour rendre l'eau potable (5% pour le milieu urbain et 8% pour le rural).

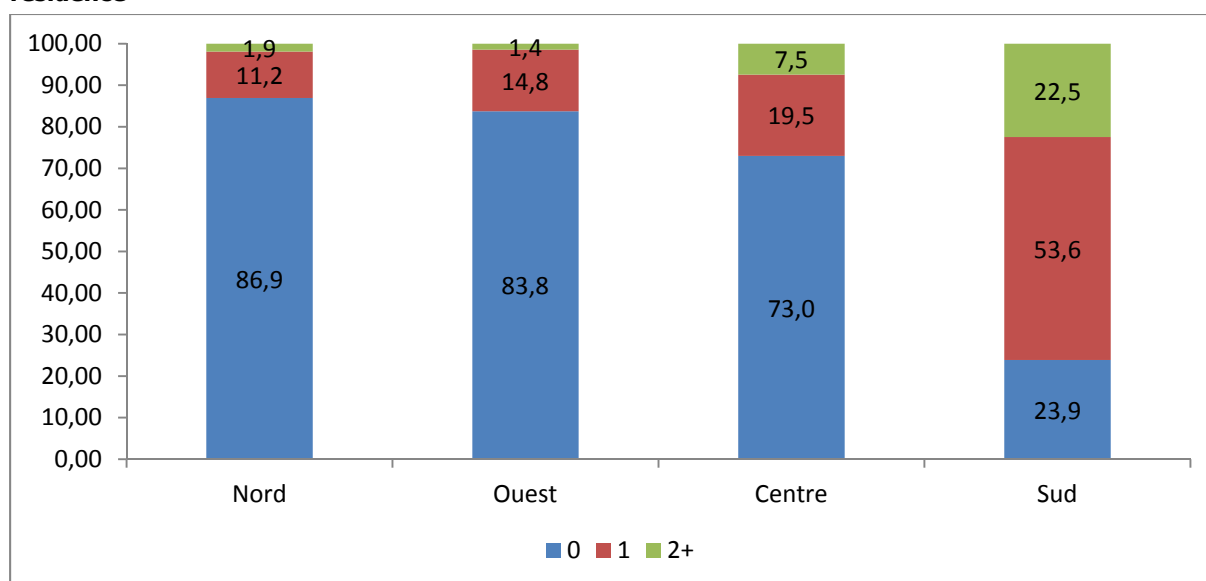
Graphique VII-20 : Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées pour traiter l'eau par milieu de résidence



Source : EDS, 2015

Au niveau régional, le traitement de l'eau par les ménages est de loin plus fréquent au sud. Dans cette zone, un peu plus des trois quarts des ménages appliquent une méthode pour rendre potable l'eau de boisson. Ils sont 22% à combiner concomitamment plusieurs méthodes de traitement de l'eau.

Graphique VII-21 : Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées par zone de résidence



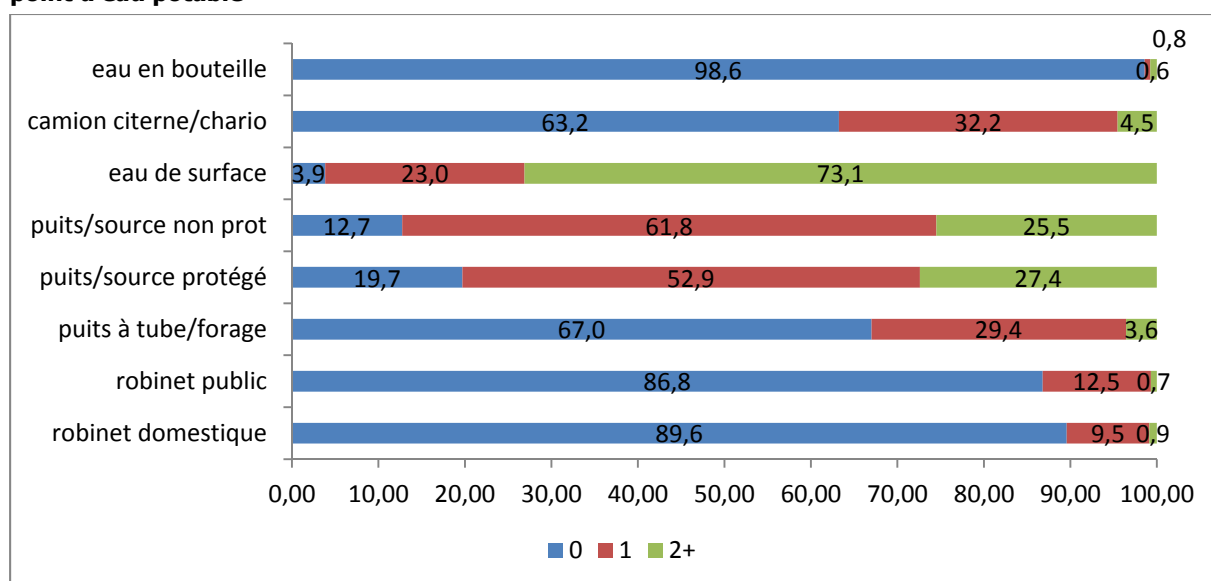
Source : EDS, 2015

En général, le traitement de l'eau est plus fréquent dans les ménages s'approvisionnant en eau d'une source non améliorée. L'essentiel des ménages (73%) usant des eaux de surface comme point d'approvisionnement appliquent au moins deux méthodes de traitement à l'eau avant de l'utiliser. Environ (4%) utilise l'eau sans aucun traitement préalable.

Dans une moindre mesure, qu'ils soient protégés ou non, les puits et sources correspondent au deuxième type de point d'eau, pour lequel les ménages utilisateurs font usage d'au moins une méthode de traitement de l'eau. En effet, environ 8 ménages sur 10 traitent l'eau collectée des puits et sources protégés ou non. En outre, plus d'un quart d'entre eux utilisent au moins deux méthodes pour l'eau rendre potable.

L'eau collectée des puits à tube/forage ou des camions-citernes fait l'objet d'un traitement avant son emploi dans un tiers des cas. L'eau en bouteille et celle du robinet sont généralement consommées sans traitement préalable. Environ un ménage sur 10 usant d'un robinet comme source traite l'eau avant de la boire.

Graphique VII-22 : Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées par type de point d'eau potable

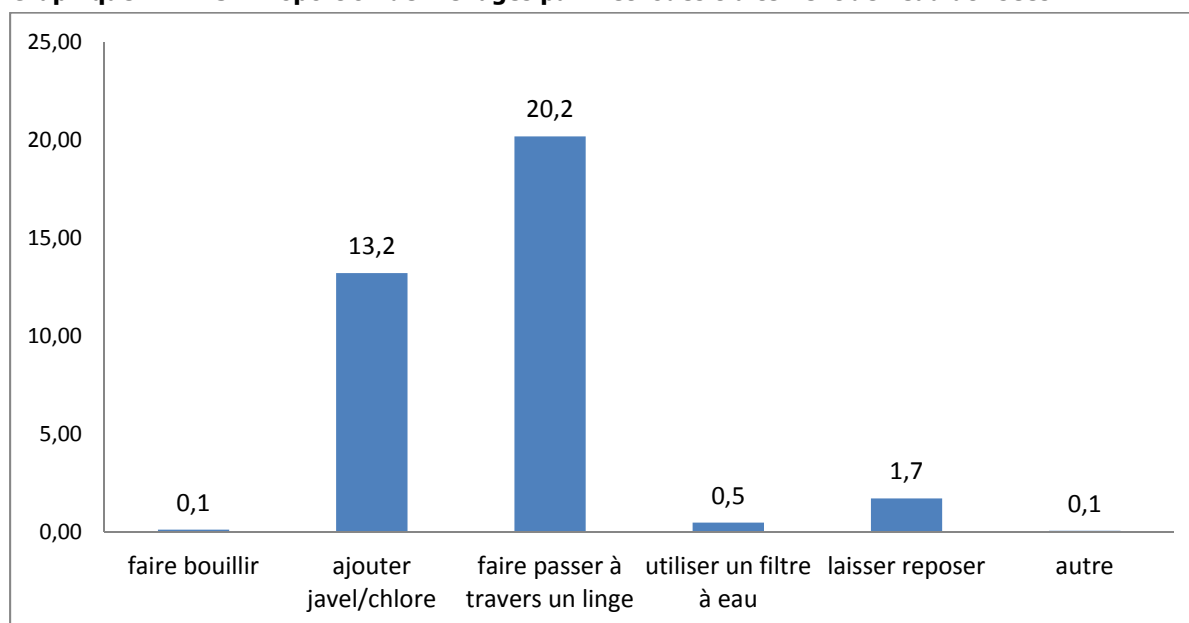


Source : EDS, 2015

b) Méthode de traitement eau potable

En général, les méthodes de traitement de l'eau comprennent l'ébullition, l'ajout javel ou de chlore, l'utilisation d'un linge pour passer l'eau, le filtrage et la désinfection solaire. Au Sénégal, les méthodes les plus fréquentes sont l'utilisation d'un linge pour passer l'eau (20%) et l'ajout javel ou de chlore (13%). Rares sont les ménages qui utilisent un filtre à eau moderne ou font bouillir l'eau et environ 2% la laissent reposer avant sa consommation.

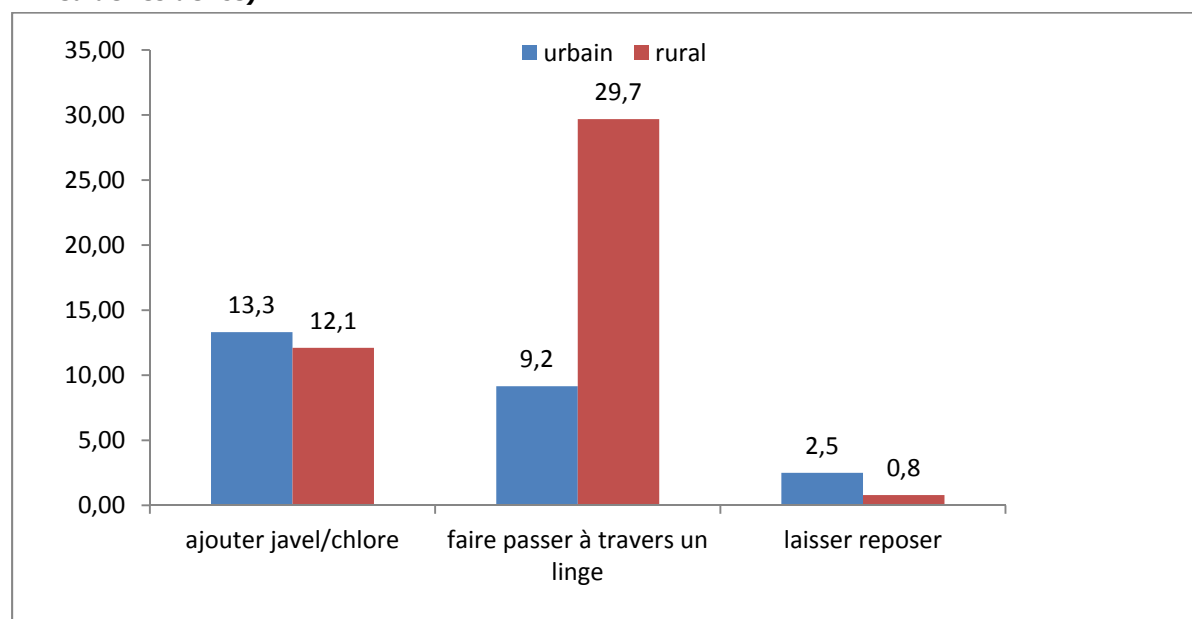
Graphique VII-23 : Proportion de ménages par méthodes traitement de l'eau utilisées



Source : EDS, 2015

Quel que soit le milieu de résidence, les principales méthodes utilisées pour le traitement de l'eau sont le filtrage à travers un linge et l'ajout de javel ou de chlore. Cette dernière méthode est plus fréquente en milieu urbain, tandis que la première l'est en zone rurale.

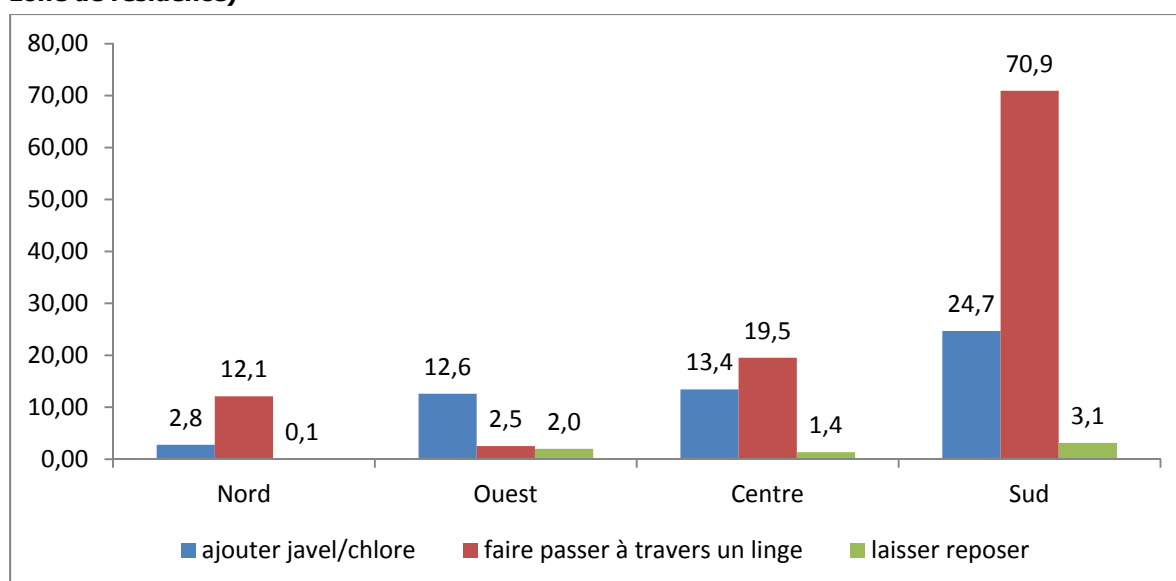
Graphique VII-24 : Proportion de ménages par méthodes traitement de l'eau utilisées (selon le milieu de résidence)



Source : EDS, 2015

Quelle que soit la méthode envisagée, le traitement de l'eau est plus fréquent dans le Sud. Près de trois quarts des ménages font passer l'eau à travers un linge et environ un quart ajoute de la javel ou du chlore à l'eau pour la rendre potable avant consommation. Contrairement aux autres régions, les ménages de l'Ouest traitant l'eau préalablement à son usage privilégient l'ajout de javel ou de chlore.

Graphique VII-25 : Proportion de ménages par méthodes traitement de l'eau utilisées (selon la zone de résidence)



Source : EDS, 2015

VII.1.2. POINT DE VUE DES ODD

En vue de suivre l'évolution des indicateurs OMD et ODD, au sein des pays, aux échelles régionale et mondiale, le Programme Conjoint de Suivi (JMP en anglais) de l'OMS et de l'UNICEF a développé une méthodologie de suivi des indicateurs de l'ODD 6.

La méthode JMP pour l'accès à l'eau potable consiste à élaborer une échelle de mesure tenant compte de l'accessibilité, la disponibilité et la qualité de l'eau. Le tableau ci-dessous présente les composantes de cette échelle pour le suivi mondial des progrès en matière d'alimentation en eau potable.

Tableau VII-1 : Échelle de suivi mondial du JMP pour les services d'alimentation en eau potable

Niveau du service	Définition
Géré en toute sécurité	Source améliorée située sur site, disponible si nécessaire, et protégée de toute contamination microbiologique ou de produits chimiques prioritaires
Élémentaire	Source améliorée nécessitant un trajet aller-retour de 30 minutes au maximum pour la collecte
Limité	Source améliorée nécessitant un trajet aller-retour supérieur à 30 minutes pour la collecte
Non amélioré	Source non améliorée qui ne protège pas contre les contaminations
Aucun service	Eaux de surface

Source : JMP Thematic Report on Safely Managed Drinking Water

Les données collectées dans le cadre de l'EDS ne permettent pas de mesurer la gestion en toute sécurité, car celle-ci requiert de prendre en compte non seulement la disponibilité sur place et en continue de l'eau mais aussi d'avoir une information sur sa qualité notamment l'absence de matières fécales et de substances chimiques prioritaires. De ce fait, l'analyse est restreinte aux autres catégories de l'échelle de mesure JMP à savoir élémentaire, limité, non amélioré et aucun service.

Au Sénégal, la plupart des ménages (75%) a accès à un service élémentaire d'eau potable, c'est-à-dire qu'ils disposent d'un point d'eau amélioré à domicile ou à proximité. Moins de deux ménages sur dix (18%) utilisent une source d'eau non améliorée. Une faible proportion de ménages dispose d'un accès limité à l'eau potable.

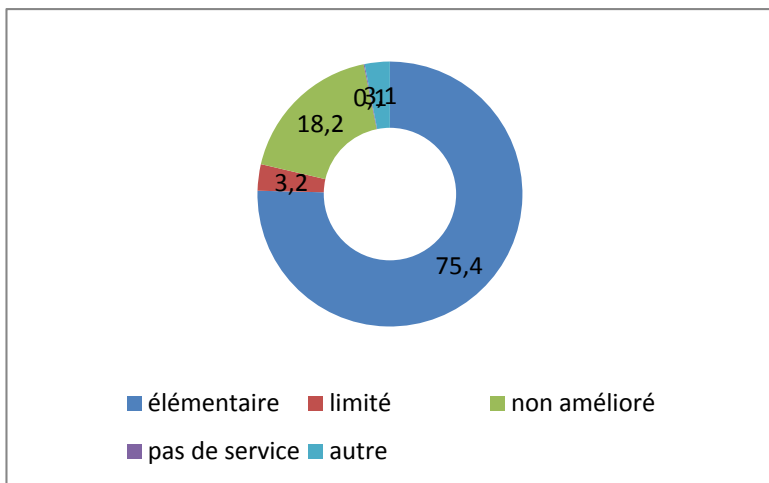
L'accès à un service élémentaire d'eau potable est certes observé dans la majorité des ménages, quel que soit le milieu de résidence, mais il est de loin plus important en zone urbaine où près de neuf ménages sur 10 utilisent l'eau d'une source améliorée disponible sur place ou à 30 minutes au plus (file d'attente incluse).

En outre, bien que faible, la proportion de ménages ayant accès à un service limité est plus marquée en milieu rural. Près du tiers des ménages ruraux utilisent un service non amélioré d'approvisionnement en eau potable.

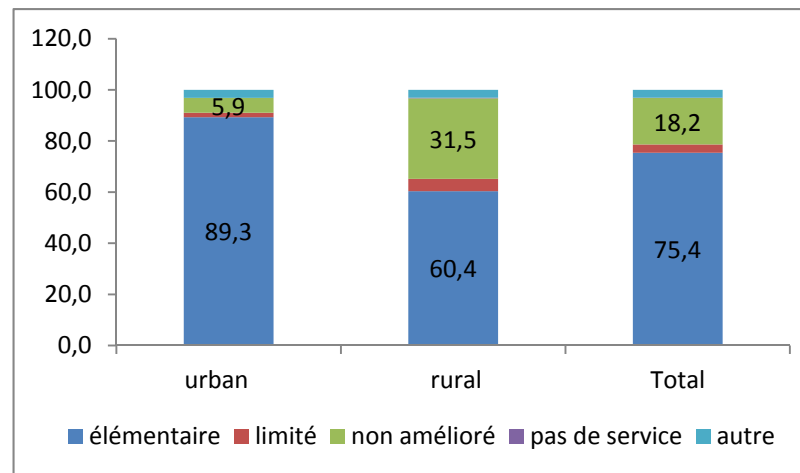
Du point de vue régional, l'Ouest se distingue par la proportion la plus forte de ménages disposant d'un service élémentaire d'eau potable (93%), alors qu'à l'inverse, le Sud se caractérise par la plus forte proportion de ménages ayant recours à un service non amélioré d'approvisionnement en eau potable (61%).

Le niveau de vie influe sur le type de service d'eau potable. En effet, plus le ménage est aisé, plus il a accès à un service élémentaire. A contrario, les ménages les plus pauvres sont les plus dépourvus en termes d'accès à un service d'eau potable, puisqu'ils disposent le plus souvent d'un service non amélioré (51%).

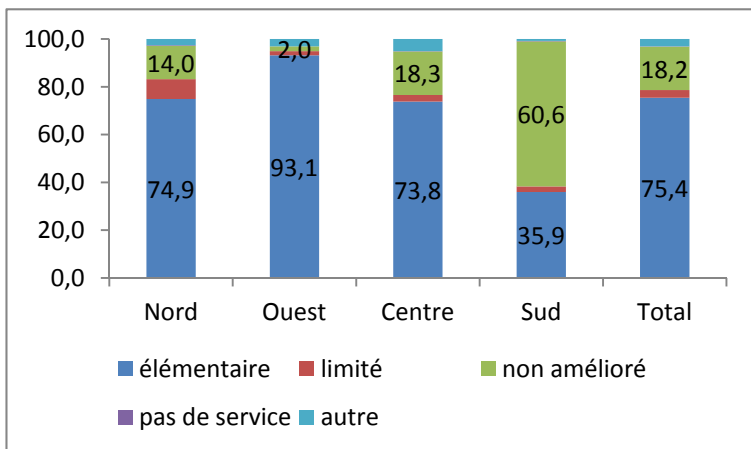
Graphique VII-26 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service d'eau potable



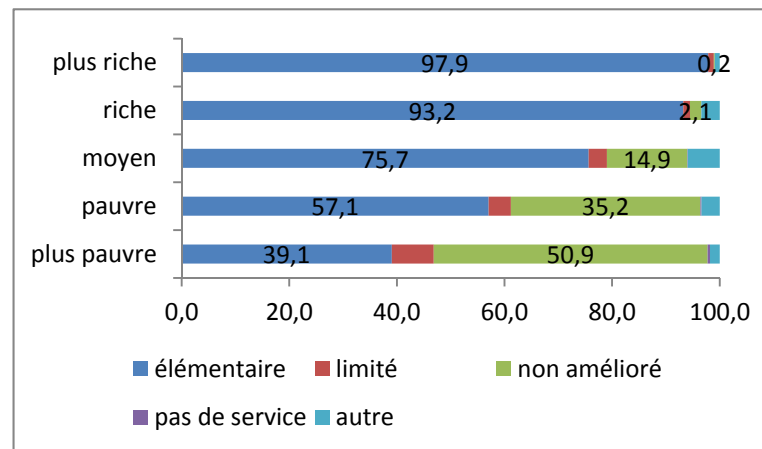
Graphique VII-27 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service par milieu de résidence



Graphique VII-28 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service par zone de résidence



Graphique VII-29 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service par quintile de niveau de vie



Source : EDS, 2015

VII.2. ASSAINISSEMENT

Les toilettes sont dites améliorées dès lors qu'elles « assurent une séparation hygiénique des excréta humains empêchant tout contact avec les personnes »¹⁸. La défécation à l'air libre peut être source de contamination de l'eau de boisson et de la nourriture à la suite de la dispersion par le vent notamment des matières fécales. Cela peut ainsi générer des maladies et entraîner des dommages économiques aux ménages concernés.

C'est en ce sens que les OMD visaient l'élimination de cette pratique. Toutefois, malgré les progrès réalisés, de nombreux efforts sont à fournir pour enrayer cette pratique. En effet, l'OMD y relatif n'a pas pu être atteint en 2015. L'Afrique Subsaharienne figure parmi les zones les plus en retard en matière d'assainissement. Entre 1990 et 2015, les progrès réalisés dans ce domaine sont parmi les plus faibles du monde.

VII.2.1. L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

VII.2.1.1. L'accès à des toilettes améliorées

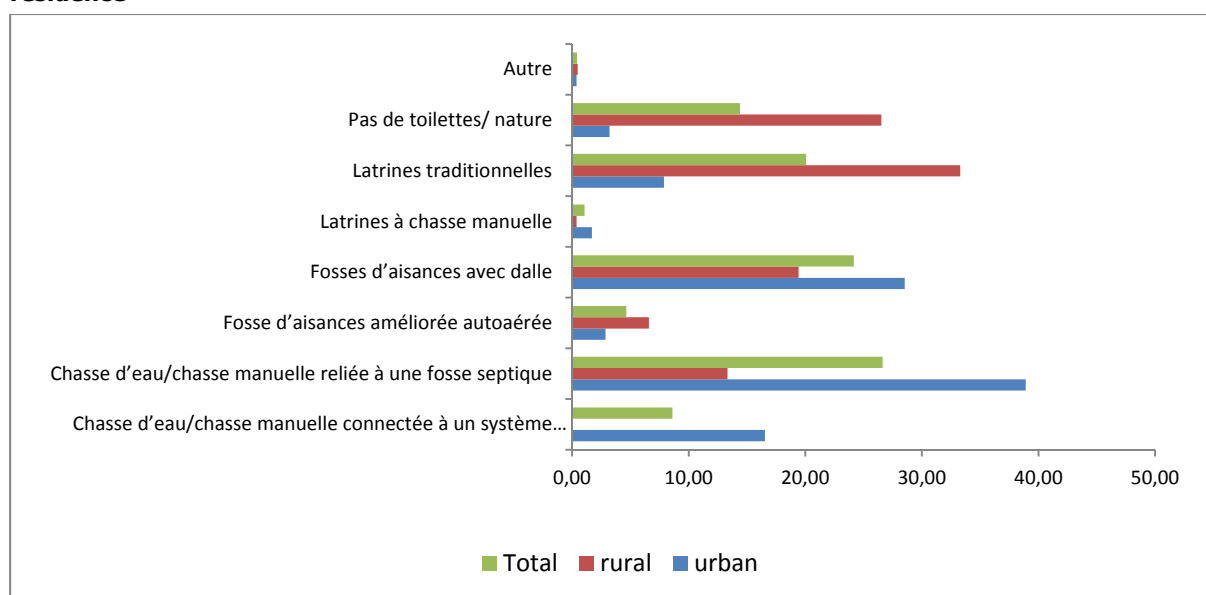
Au Sénégal, un peu plus du tiers de la population ne dispose pas de toilettes améliorées (34%) dont 14% pratiquent la défécation à l'air libre. La plupart des ménages sénégalais utilisent des toilettes améliorées. Il s'agit en général de toilettes munies d'une chasse d'eau ou chasse manuelle reliée à une fosse septique (27%) et des latrines à fosse munies d'une dalle. Le réseau d'égout est peu développé. Les toilettes raccordées à un réseau d'égout ne sont utilisées que par environ 9% des ménages.

Selon le milieu de résidence, le type de toilettes utilisé diffère. En milieu rural, les toilettes non améliorées sont plus fréquemment utilisées (60%). Un peu plus du quart des ménages ruraux ne disposent pas de toilettes et utilisent la nature comme lieu d'aisance (27%) et 33% ont principalement recours à des latrines traditionnelles.

A l'inverse, en milieu urbain, les ménages utilisent généralement des toilettes améliorées, pour l'essentiel des lieux d'aisance munis d'une chasse mécanique ou manuelle raccordés à une fosse septique (39%) ou un réseau d'égout (17%) et des latrines à fosse avec dalle (29%).

¹⁸ JMP

Graphique VII-30 : Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon le milieu de résidence

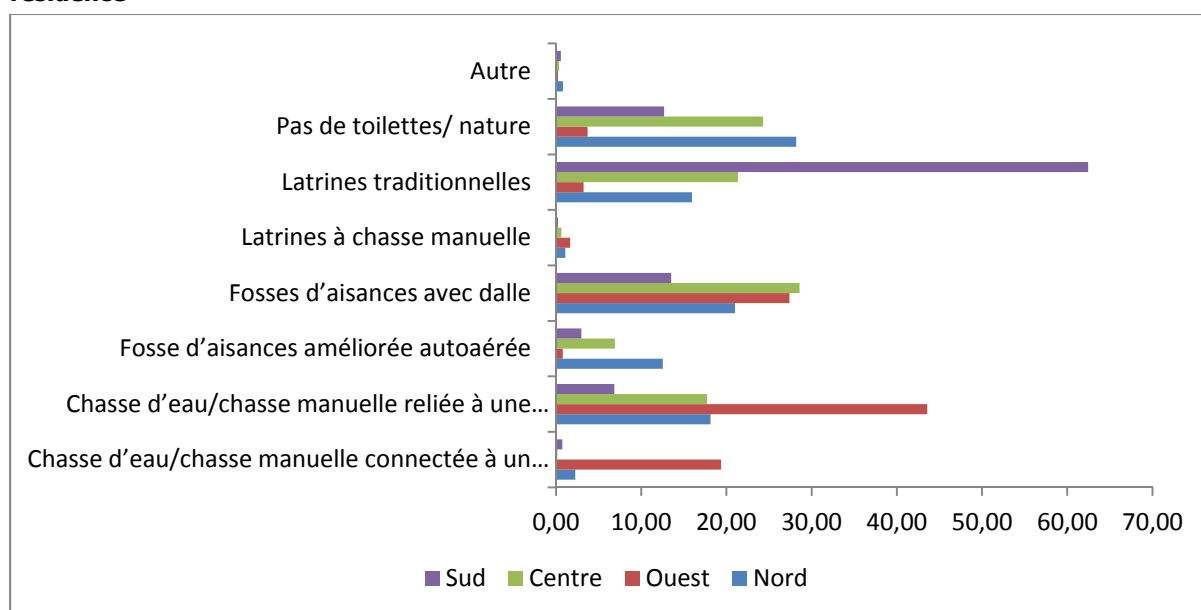


Source : EDS, 2015

L'examen selon les régions fait état d'une distinction assez marquée en matière d'assainissement. En effet, la zone Ouest se distingue par une forte proportion de ménages utilisant des toilettes améliorées. Il s'agit essentiellement de toilettes munies d'une chasse manuelle ou mécanique reliées soit à une fosse septique (44%), soit à un réseau d'égout (19%) ou des latrines à fosse avec dalle (27%).

Le réseau d'égout est quasi inexistant dans les autres zones (Nord, Centre et Sud). La zone sud se caractérise par la plus forte proportion de ménages utilisant des toilettes non améliorées (75%). En effet, la plupart des ménages utilisent des latrines traditionnelles (62%). Toutefois, bien que 13% des ménages du Sud soient concernés, la défécation à l'air libre est un peu plus courante dans le Nord (28%) et le centre (24%).

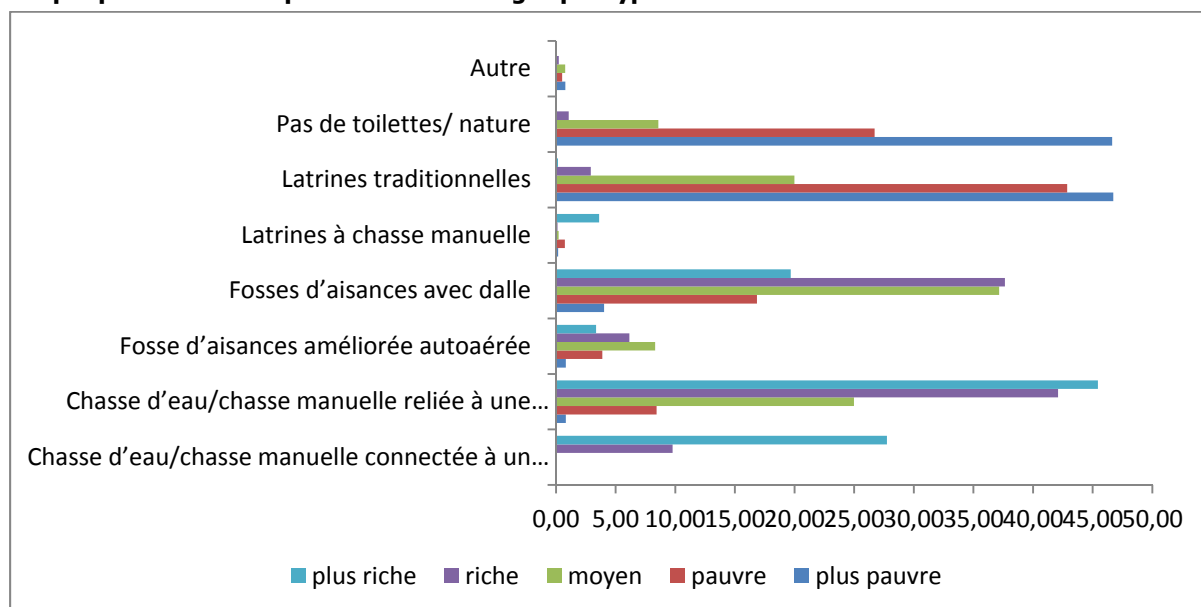
Graphique VII-31 : Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon la zone de résidence



Source : EDS, 2015

Des différences sont également notées sur le type d'aisance utilisé par les ménages en considérant leur niveau de vie. Les ménages pauvres font plus souvent usage de toilettes non améliorées (latrines traditionnelles ou la nature) tandis que les plus riches disposent de toilettes avec chasse mécanique ou manuelle raccordée à l'égout ou à une fosse septique.

Graphique VII-32 : Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon le niveau de vie

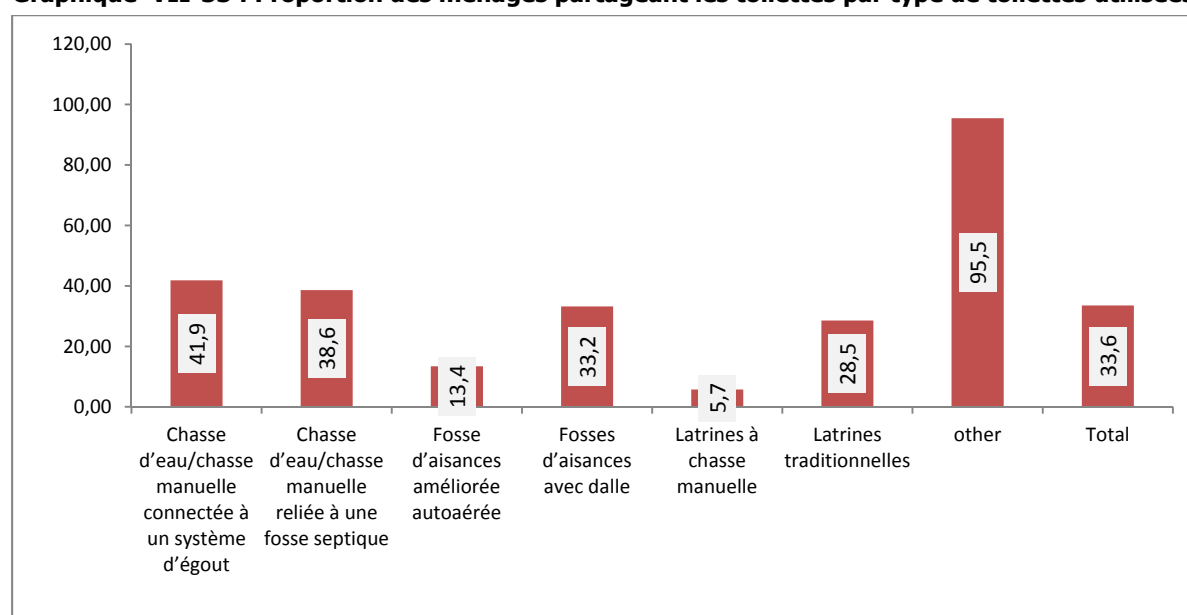


Source : EDS, 2015

VII.2.1.2. Partage des lieux d'aisance : une pratique plus fréquente en milieu urbain

Le partage des toilettes est pratiqué par un tiers des ménages (34%). En général, cette pratique est un peu plus fréquente dans les ménages utilisant des lieux d'aisance munis d'une chasse manuelle ou mécanique quel que soit le type de raccordement (42% pour le raccordement au réseau d'égout et 39% pour le raccordement à la fosse septique) ou des latrines à fosse avec dalle (29%).

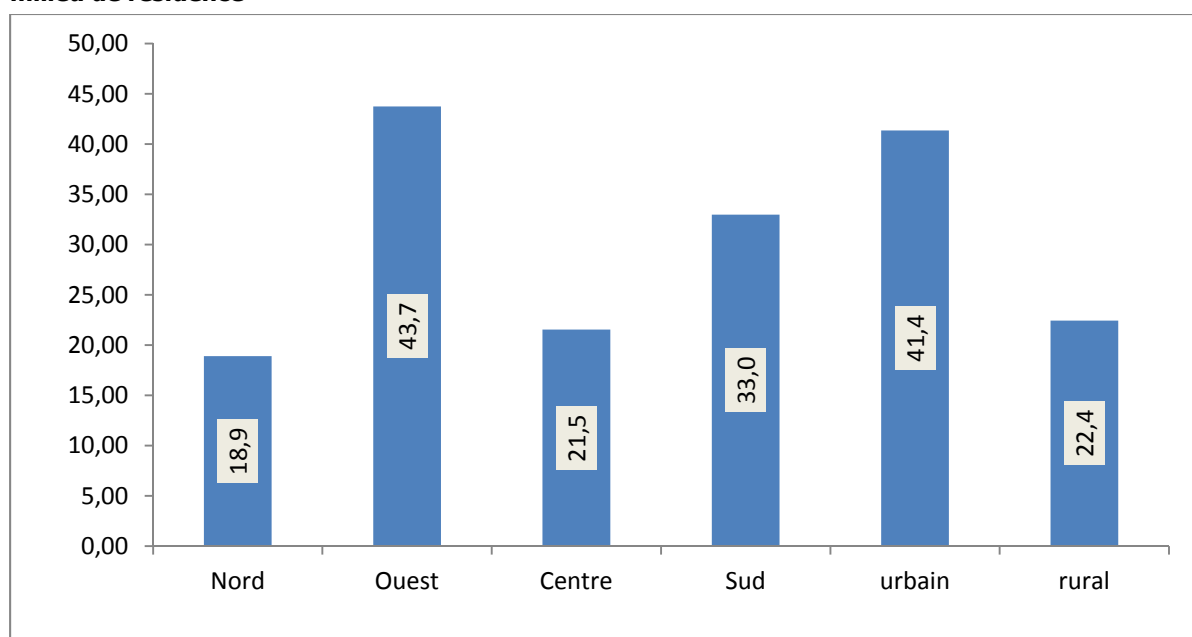
Graphique VII-33 : Proportion des ménages partageant les toilettes par type de toilettes utilisées



Source : EDS, 2015

Le partage des toilettes est observé dans toutes les zones, mais est plus courant dans la zone Ouest où pratiquement 4 ménages sur 10 utilisent des lieux d'aisance partagés avec d'autres ménages. Dans une moindre mesure, la zone Sud enregistre une proportion importante de ménages utilisant des toilettes partagées. L'usage de toilettes partagées est plus faible dans le Nord (19%).

Graphique VII-34 : Proportion de ménages utilisant des toilettes partagées selon la zone et le milieu de résidence

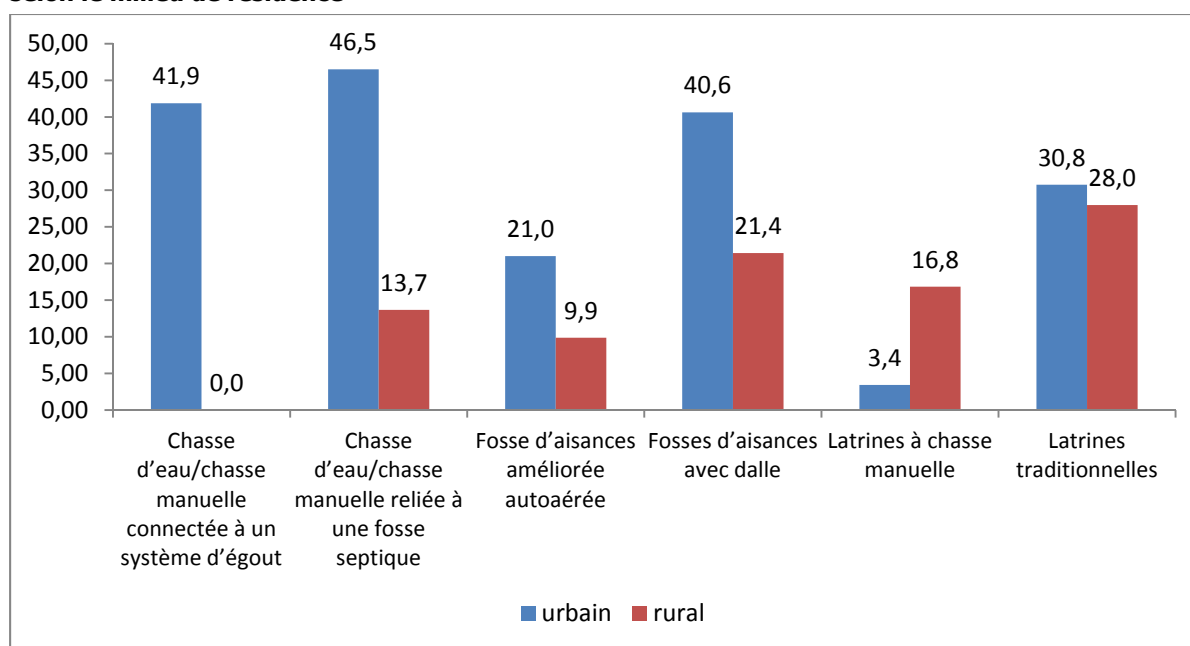


Source : EDS, 2015

En milieu urbain, 41% des ménages urbains utilisent des toilettes partagées contre 22% en zone rurale. Cela concorde avec la situation notée selon les zones dans la mesure où la zone Ouest concentre les régions du pays les plus fortement urbanisées, en l'occurrence Dakar et Thiès.

Par ailleurs, les types de toilettes le plus fréquemment partagées sont plus courants en zone urbaine, à savoir les toilettes avec chasse (manuelle ou mécanique) et les latrines à fosse avec dalle. En milieu rural, le partage concerne bien plus souvent les latrines traditionnelles (28%) et les latrines à fosse avec dalle.

Graphique VII-35 : Proportion de ménages utilisant des toilettes partagées par type de toilettes selon le milieu de résidence



Source : EDS, 2015

VII.2.2. ECHELLE JMP DE MESURE

A l'image du secteur de l'eau, le JMP a développé une échelle de mesure visant à rendre compte des progrès réalisés en matière d'assainissement. L'objectif final visé, à savoir le développement d'une gestion sécurisée des excréta humains in situ ou dans un lieu dédié via un transport sécurisé ne peut être mesuré à travers cette enquête. Tout au plus, on peut suivre les autres indicateurs intermédiaires développés par le JMP et rappelés dans le tableau ci-dessous.

Tableau VII-2. Echelle de mesure de l'accès à l'assainissement du JMP

Niveau du service	Définition
Services gérés en toute sécurité	Installation améliorée privée où les matières fécales sont déposées en toute sécurité sur site ou transportées et traitées hors site ; inclut également une installation de lavage des mains avec du savon et de l'eau
Service élémentaire	Installation améliorée privée qui permet d'éviter que les excréta entrent en contact avec l'utilisateur
Service limité	Installation améliorée partagée avec d'autres ménages
Service non amélioré	Installation non améliorée qui ne permet pas d'éviter que les excréta entrent en contact avec l'utilisateur
Aucun service	Défécation en plein air

Source : JMP Annex 2 Safely Managed Sanitation Services and Hygiene

La cible OMD en matière d'assainissement au niveau mondial (77%) n'a pas été atteinte au Sénégal. En effet, environ 66% des ménages ont accès à des toilettes

améliorées dont 43% dispose d'un service élémentaire d'assainissement, alors que la cible des OMD était fixée à 77% au niveau mondial, soit un écart d'environ 11 points de pourcentage. La défécation à l'air libre est pratiquée par environ 14% des ménages.

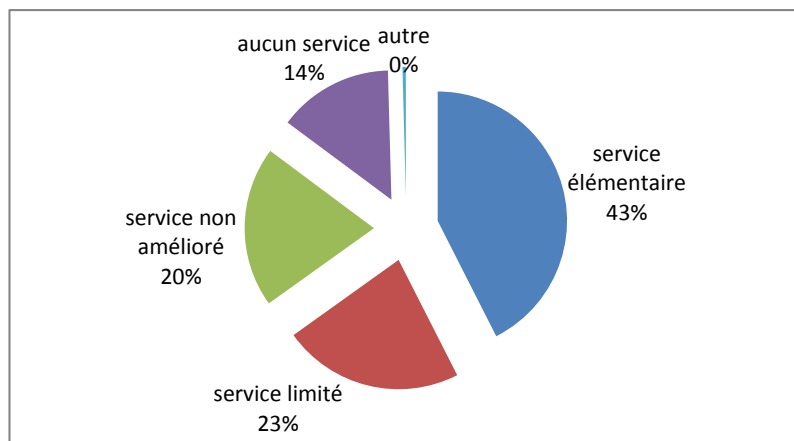
Toutefois, l'absence de service d'assainissement est plus notée dans les zones rurales. En effet, un peu plus du quart des ménages y résidant, ne disposent pas de toilettes et utilisent la nature comme lieu d'aisance. De plus, on dénombre quasiment autant de ménages (33%) ayant accès à un service non amélioré que de ménages disposant d'un service élémentaire (33%).

A l'inverse du monde rural, la cible OMD pour l'assainissement est atteinte en zone urbaine. En effet, 88% des ménages urbains ont accès à des toilettes améliorées dont un peu plus de la moitié (51%) ont accès à un service élémentaire. La défécation à l'air libre y est très peu pratiquée (3%).

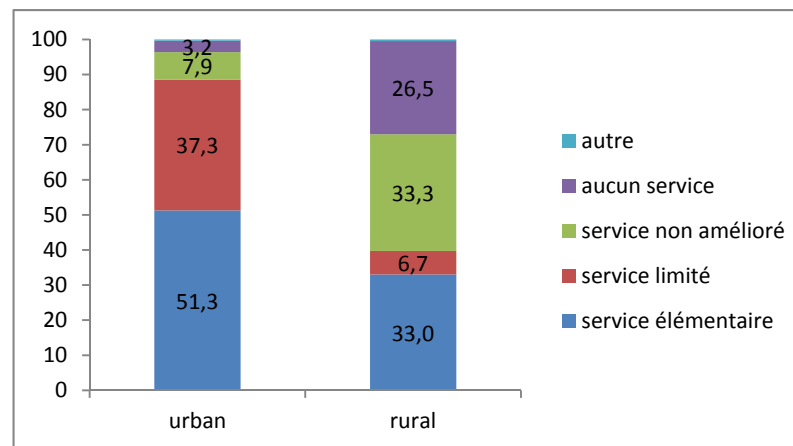
Au niveau régional, seule la région Ouest a atteint la cible OMD relative à l'assainissement. L'immense majorité des ménages (93%) de cette zone utilisent des toilettes améliorées même si dans environ 42% des cas, celles-ci sont partagées avec d'autres ménages. Par contre, comme souligné plus haut, au Sud, l'usage d'un service non amélioré est plus fréquent.

Plus le ménage est riche, plus il a accès à un service élémentaire d'assainissement. A l'inverse, plus le ménage est pauvre, moins il a accès à un service d'assainissement adéquat. Les ménages du quintile le plus pauvre sont plus nombreux à utiliser la nature (47%) ou un service non amélioré comme lieu d'aisance (47%). A peine 4% des ménages du quintile le plus pauvre ont accès à un service élémentaire d'assainissement, alors que près de trois quarts des ménages les plus riches disposent de ce type de service.

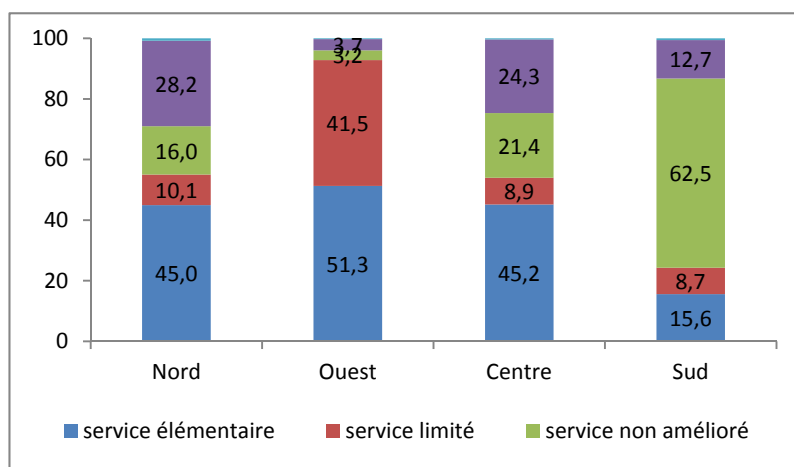
Graphique VII-36 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement utilisé



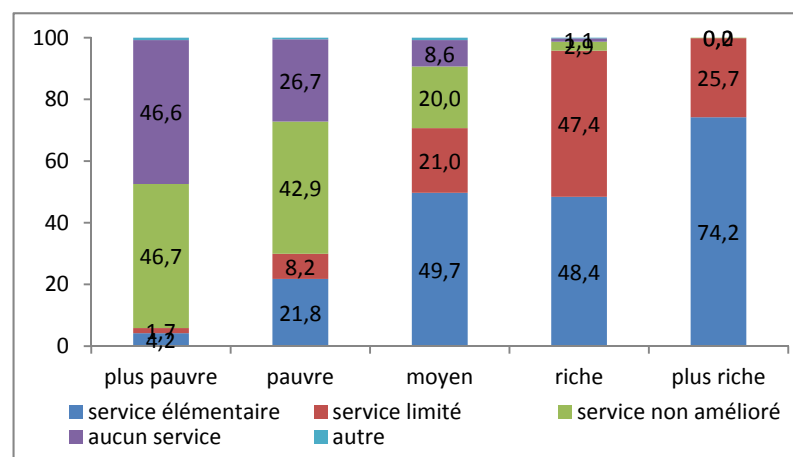
Graphique VII-37 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement par milieu de résidence



Graphique VII-38 : Répartition des ménages selon le type d'assainissement par zone de résidence



Graphique VII-39 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement par quintile de niveau de vie



Source : EDS, 2015

Conclusion

Ce chapitre a permis de faire le point sur la situation du pays par rapport aux objectifs mondiaux en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, à l'orée de la mise en œuvre du nouveau programme, développé à la suite des OMD qui vise à aller plus loin que ces derniers. Les ODD dont il est question, incluent un aspect qualitatif et de continuité des services d'eau et d'assainissement mais aussi une meilleure prise en compte des problèmes environnementaux que soulèvent notamment le dérèglement climatique observé sur la planète.

Toutefois, les objectifs mondiaux n'ont pas été atteints globalement au niveau du pays, mais par endroit, notamment dans les zones urbaines et dans la zone ouest. Cela signifie que des efforts supplémentaires sont à faire pour l'atteinte des objectifs de l'agenda de 2030. Le défi est désormais double, les ODD, reprenant la quasi-totalité des OMD non atteints avec beaucoup plus d'ambition.